

Cadre Continental Africain Des Certifications ÉTUDE CARTOGRAPHIQUE

Rapport national Document de travail



CAMEROUN

Programme Compétences pour l'employabilité des jeunes

Auteur : Eduarda Castel-Branco
Fondation européenne pour la formation - ETF

Novembre 2020

This project is co-funded by the European Union and the Federal
Ministry for Economic Cooperation and Development



Ce document de travail sur le *cadre national des certifications du Cameroun* fait partie de l'étude cartographique des cadres des certifications en Afrique, élaborée en 2020 dans le contexte du *Projet de l'UA et de l'UE - Compétences pour l'employabilité des jeunes : Coopération technique SIFA - Développement du Cadre continental africain des certifications (ACQF)*.

Les rapports de cette compilation sont les suivants :

- **Rapports sur les cadres de certification nationaux** : Afrique du Sud, Angola, Cameroun, Cap-Vert, Égypte, Éthiopie, Kenya, Maroc, Mozambique, Sénégal et Togo
- **Rapports sur les cadres de certification des communautés économiques régionales** : Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Auteurs des rapports :

- Eduarda Castel-Branco (ETF) : rapports Angola, Cameroun, Cap Vert, Maroc, Mozambique
- James Keevy (JET Education Services) : rapport Éthiopie
- Jean Adotevi (JET Education Services) : rapports Sénégal, Togo et CEDEAO
- Lee Sutherland (JET Education Services) : rapport Égypte
- Lomthie Mavimbela (JET Education Services) : rapport CDAA
- Maria Overeem (JET Education Services) : rapports Kenya et EAC
- Raymond Matlala (JET Education Services) : rapport Afrique du Sud
- Teboho Makhoabenyane (JET Education Services) : rapport Afrique du Sud
- Tolika Sibiyi (JET Education Services) : rapport Afrique du Sud
- Zaahedah Vally (JET Education Services) : rapport Afrique du Sud

Réviseurs des rapports : Andrea Bateman et Eduarda Castel-Branco.

Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de l'auteur ou des auteurs et ne reflète pas nécessairement les points de vue de l'UE, de BMZ, du projet, de GIZ et de l'EFT. Bien que tous les efforts aient été entrepris pour vérifier le contenu des documents de travail, nous encourageons le lecteur à nous fournir des informations supplémentaires si des omissions involontaires sont constatées : ecb@etf.europa.eu

La reproduction est autorisée à condition que la source soit mentionnée.

Novembre 2020

Table des matières

Acronymes	5
Introduction à l'étude cartographique de l'ACQF	7
1. Aperçu sur l'évolution du Cadre national des Certifications du Cameroun	9
2. Introduction et contexte du pays.....	12
3. Cartographie du système d'éducation et de formation	17
3.1 Stratégie du secteur éducatif et de formation.....	17
3.2 Structure et principales caractéristiques du système d'éducation et de formation	18
3.3 Statistiques clés sur l'éducation	23
4. Portée et structure des certifications nationales.....	24
4.1 Développement du CNC.....	24
4.2 Certifications nationales - Statut actuel.....	25
4.2.1 Licence-Master-Doctorat (LMD)	26
4.3 Descripteurs de niveaux (en construction)	27
4.4 Utilisation des acquis de l'apprentissage	27
4.5 Définition du terme "certifications"	29
4.6 Développement des certifications.....	29
4.7 Accès aux certifications, grades et crédits	30
4.8 Relations du CNC avec d'autres instruments	31
5. Législation.....	31
5.1 Actes juridiques directement applicables au CNC et à sa mise en œuvre	31
5.2 Relation avec d'autres actes juridiques et réglementations connexes	32
6. Systèmes et organisation : gouvernance, institutions, acteurs	32
6.1 Gouvernance, rôles, fonctions - politiques, coordination, mise en œuvre, suivi.....	32
6.2 Principaux acteurs et parties prenantes : les conseils sectoriels, le monde du travail et les établissements d'enseignement et de formation	35
7. Assurance qualité des certifications.....	36
7.1 Base juridique du cadre de l'Assurance Qualité	36
7.2 Processus d'assurance qualité.....	38
7.3 Les organismes d'assurance qualité et régulateurs dans la mise en œuvre du CNC.....	40
7.4 Participation aux organismes internationaux (l'AQVN, par exemple)	41
8. Mise en œuvre du CNC.....	41
8.1 Inclusion des certifications au registre	41
8.2 Financement.....	41
8.3 Suivi, évaluation et développement	42
9. Validation des acquis de l'expérience, non formel et informel (VAE).....	42
9.1 Caractéristiques et statut de la VAE	42
10. Reconnaissance des certifications étrangères.....	42

11.	Interrelations avec les autres pays et régions	42
12.	Conclusions et projets futurs	44
	L'éducation et la pandémie de coronavirus	44
13.	Références / Sources.....	45
14.	Annexes	48

Acronymes

A. Acronymes généraux

ACQF	Cadre Continental Africain Des Certifications
BMZ	Ministère Fédéral pour la Coopération Économique et Développement
CAE	Communauté de l'Afrique de l'Est
CDAA	Communauté de développement d'Afrique australe
CEC	Cadre européen des certifications
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CER	Communauté économique régionale
CNC	Cadre national des certifications
CNQC	Cadre National des Qualifications et Certifications
CUA	Commission de l'Union africaine
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi 2010-2020
DSSE	Document de Stratégie du Secteur de l'éducation et de la formation 2013-2020
ECTS	Système européen de transfert et d'accumulation de crédits
ETF	Fondation européenne pour la formation
HAQAA	Harmonisation de l'assurance qualité et de l'accréditation de l'enseignement supérieur africain
HEI	Établissement d'enseignement supérieur
IGE	Inspection générale de l'éducation
MINEDUB	Ministère de l'Éducation de base : http://www.minedub.cm/
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle : https://www.minefop.gov.cm/fr/
MINEPAT	Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire https://www.minepat.gov.cm/index.php?lang=en
MINESEC	Ministère des Enseignements secondaires http://www.minesec.gov.cm/en/accueil/
MINESUP	Ministère de l'Éducation supérieure
MOOC	Massive open online courses (cours ouverts en ligne)
OIF	Organisation internationale de la Francophonie : https://www.francophonie.org/
SND30	Stratégie Nationale de Développement 2020-2030
STC-EST	Comité technique spécialisé sur l'éducation, la science et la technologie
UA	Union africaine
UE	Union européenne
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience

B. Acronymes des principales certifications / certificats / diplômes / cycles (par ordre alphabétique)

A/L	Advanced Level
BAC	Baccalauréat
BEPC	Brevet d'Études du Premier Cycle

BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CAPIEMP	Certificat d'Aptitude Professionnelle d'Instituteurs de l'Enseignement Maternel et Primaire
CAPIET	Certificat d'Aptitude Professionnelle d'Instituteurs de l'Enseignement Technique
CEP	Certificat d'Études Primaires
CM1	Cours Moyen 1 ^e année
CM2	Cours Moyen 2 ^e année
CP	Cours Préparatoire
DIPCO	Diplôme de conseiller d'orientation
DIPEN	Diplôme de professeur d'enseignement normal
DIPES	Diplôme de professeur d'enseignement secondaire
DIPET	Diplôme de professeur d'enseignement technique
DTS	Diplôme de technicien supérieur
DUT	Diplôme universitaire de technologie
FSLC	First School Leaving Certificate
GCE	General Certificate of Education (O/L and A/L)
HND	Higher national diploma
LMD	Licence-Master-Doctorat
O/L	Ordinary Level

Introduction à l'étude cartographique de l'ACQF

Contexte politique de cette étude cartographique

Ce rapport national fait partie intégrante de l'*Étude cartographique sur l'état d'avancement et les dynamiques des cadres des certifications en Afrique*, qui pose les bases factuelles actualisées pour le développement du cadre continental africain des certifications (ACQF). L'objectif de ce rapport est de fournir une vue d'ensemble actualisée - et non une évaluation - des politiques, pratiques et instruments liés au cadre et système national de certifications au Cameroun. Les cadres de certification évoluent et se trouvent à différents stades de développement, et cette étude saisit cette dimension.

La Commission de l'Union africaine (CUA) a lancé le processus de développement de l'ACQF en septembre 2019, œuvrant en partenariat avec l'Union européenne (UE), la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) et la Fondation européenne pour la formation (ETF) sur une période de 2,5 ans (2019-2022). Les activités de développement de l'ACQF s'inscrivent dans le cadre du projet de l'Union africaine (UA) et de l'UE « Compétences pour l'employabilité des jeunes », qui soutient un processus holistique s'appuyant sur des données probantes et des analyses ; le leadership politique de la CUA et la consultation des acteurs africains (nationaux, régionaux et continentaux) ; la sensibilisation et le développement des capacités.

Le principal résultat du projet planifié d'ici la mi-2022 est le document politique et technique et le plan d'action de l'ACQF, techniquement validé pour permettre une prise de décision par les organes compétents de l'UA.

Les résultats intermédiaires du projet planifiés pour 2019-2022 sont les suivants :

- Étude cartographique de l'ACQF (d'ici mi-2020)
- Étude de faisabilité de l'ACQF (d'ici mi-2021)

D'autres activités clés sont également planifiées :

- Des ateliers de consultation des acteurs tout au long du processus (2019-2022)
- Des mesures de sensibilisation et de renforcement des capacités (2020-2022)
- Le développement d'un site web pour soutenir le développement de l'ACQF et l'échange d'informations
- Des informations politiques et techniques relatives à l'ACQF pour les réunions du STC-EST

Étude cartographique de l'ACQF : bref aperçu de la portée et de la méthodologie

L'étude cartographique de l'ACQF vise à établir une analyse exhaustive, spécifique et actualisée de la situation de l'Afrique en matière du développement, de la mise en place, de l'opérationnalisation et de la révision des cadres des certifications. La portée de l'étude est vaste en termes de domaines thématiques explorés ; et inclusive, car elle prend en compte la gamme étendue de dynamiques et d'étapes de progression des pays dans le développement et l'établissement de cadres des certifications.

[Principaux rapports de l'étude cartographique publiés :](#)

- Rapport final exhaustif, regroupant l'ensemble des résultats du bilan continental et des analyses thématiques sur l'évolution des cadres de certifications en Afrique. Finalisation : septembre 2020.
- Rapport de synthèse et infographies centrés sur les principales observations. Période : septembre 2020.

Analyses thématiques contribuant à l'étude cartographique exhaustive

- Rapport d'une enquête à l'échelle continentale sur l'évolution des cadres de certifications englobant tous les États membres de l'UA (EM de l'UA) et les CER.
- Rapport d'analyse des certifications.
- Rapports nationaux (11 pays) et rapports des CER (3 CER).

Ce rapport a été révisé par l'expert national Dr Deodonne Kunwufine. Le projet ACQF lui est très reconnaissant.

Remerciements

Le projet ACQF exprime sa sincère gratitude aux autorités du Cameroun pour l'aimable soutien et le généreux partage de la documentation, des informations et des données essentielles à l'élaboration de ce rapport.

La visite technique au Cameroun (8-11 mars 2020) a été coordonnée par le professeur Rodolphine Wamba, du ministère de l'Enseignement supérieur (Département de l'Accréditation et de la Qualité des universités), représentant du Cameroun auprès du Groupe consultatif de l'ACQF. Cette visite de pays a eu lieu dans les premières phases de la pandémie de Coronavirus, et malgré les contraintes et les mesures de sécurité progressivement mises en place, elle a été menée avec succès sans annulation. Nous remercions le professeur Rodolphine Wamba pour son engagement et sa coordination efficace de la visite de pays auprès de toutes les institutions concernées.

Nous remercions tout particulièrement toutes les institutions nationales et tous les experts qui ont contribué au présent rapport par leurs idées, leur documentation et leurs informations : le ministère de l'Enseignement supérieur, le ministère de l'Éducation de base, le ministère de l'Enseignement secondaire et le ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle.

L'échange d'informations avec des organisations et des partenaires internationaux a permis d'accéder à des informations, des analyses, des documents stratégiques et politiques et des contacts précieux. Dans ce contexte, nous remercions Mme Deirdre Lennan (Commission européenne, Direction générale de l'éducation, de la jeunesse, du sport et de la culture) ; Mme Elena Fanetti (Délégation de l'Union européenne au Cameroun) ; M. Jean Bosco Ki (UNESCO) ; M. Jens Liebe (UNEVOC) ; Dr Deodonne Kunwufine (coordinateur du Centre UNEVOC - Inspection de Pédagogie chargée des Techniques Industrielles).

Les informations qui ressortent du parcours du Cameroun vers le CNC apportent une valeur ajoutée édifiante à l'étude cartographique globale des CNC en Afrique.

1. Aperçu sur l'évolution du Cadre national des Certifications du Cameroun

Le Cameroun en est aux premiers stades de l'élaboration d'un cadre national des certifications (CNC)¹, qui devrait contribuer à améliorer la convergence et l'articulation entre les sous-systèmes et les niveaux du système de certification existant, et à intégrer une approche basée sur les compétences en matière de conception et d'obtention des certifications.

Le Cameroun a entamé une réflexion et une analyse en vue de l'élaboration d'un CNC en 2017, conformément à l'objectif défini dans le deuxième axe stratégique (Qualité et Pertinence) du [Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation 2013-2020 \(DSSE\)](#). Le secteur de la formation professionnelle et son ministère de tutelle - le ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle (MINEFOP) - ont été étroitement associés à cette réflexion et à ces propositions initiales. En 2020, le pays s'est engagé plus avant dans le processus d'élaboration du CNC et s'est assuré des ressources nécessaires à cette fin, en concluant avec succès l'évaluation du projet à grande échelle « [Développement de l'enseignement secondaire et des qualifications](#) » financé par le Groupe de la Banque mondiale. La sous-composante 2.3 du projet sera axée sur le renforcement de la capacité institutionnelle du système de développement des qualifications, ce qui inclura l'élaboration du cadre national de qualification et de certification (CNQC), en s'appuyant sur les travaux préliminaires réalisés par le MINEFOP en 2017 et le groupe de travail interministériel déjà en place. Le CNQC (a) spécifiera la relation - horizontale et verticale - entre les différentes certifications au sein d'un système national ; (b) couvrira tous les niveaux et types d'enseignement et de formation techniques ; et (c) fournira un moyen de comparer les certifications et de décrire la relation entre les différents niveaux d'un système national d'enseignement et de formation techniques et le niveau, la charge de travail et les acquis d'apprentissage de certifications spécifiques.

Les politiques du Cameroun en matière d'éducation et de formation ont été orientées par la [stratégie sectorielle 2013-2020 \(DSSE\)](#). Le pays a réalisé de bons progrès dans le développement de l'enseignement primaire, atteignant un taux brut de scolarisation de 103,4 % en 2018². L'efficacité externe du système de certifications actuel est affectée par les problèmes de la pertinence limitée des certifications sur le marché du travail d'une part, et les difficultés de mobilité et de perméabilité entre le sous-système de formation professionnelle et les sous-systèmes d'enseignement secondaire et supérieur d'autre part.

¹ Les documents de politique et de planification nationaux, tels que le DSSE, utilisent la désignation "Cadre national de qualifications et de certification" (CNQC). Pour faciliter la consultation et conformément à la pratique et à la terminologie internationales, le présent rapport utilise le terme "cadre national de certification" (CNC).

² Unesco Institute of Statistics: <http://uis.unesco.org/en/country/cm>

En 2020, les autorités nationales ont progressé dans la révision des principaux documents stratégiques pertinents pour ce rapport de cartographie, à savoir le DSSE mentionné précédemment et le [Document de stratégie pour la croissance et pour l'emploi \(DSCE\)](#).

Les principaux actes législatifs régissant l'éducation et la formation dans leur ensemble sont : La [Loi n° 98/004 portant orientation de l'éducation](#) (1998) ; la [Loi n° 005/2001 portant orientation de l'enseignement supérieur](#) (2001) et la nouvelle [loi n° 2018/010 régissant la formation professionnelle](#) (2018). Divers actes d'exécution complètent ces lois, notamment en matière de diplômes et de grades.

La gouvernance du système d'éducation et de formation au Cameroun se caractérise par une structure institutionnelle complexe composée de quatre principaux ministères concernés : Le ministère de l'Éducation de base, le ministère de l'Enseignement secondaire, le ministère de l'Enseignement supérieur et le ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle. Le ministère de la Jeunesse et de l'Éducation civique est par ailleurs en charge des questions relatives aux jeunes non scolarisés. D'autres ministères contribuent au développement des qualifications, tels que le ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries animales. Enfin, le ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire coordonne la planification stratégique du secteur de l'éducation et de la formation dans son ensemble.

Le développement et la future entrée en vigueur du CNC ont le potentiel de contribuer à une coopération plus étroite entre les ministères concernés. Les autorités et les acteurs impliqués reconnaissent l'importance d'un CNC en vue d'améliorer l'intégration, la convergence et les parcours permettant la mobilité entre les différents sous-secteurs de la structure complexe de l'éducation et de la formation. Le nouveau projet « Développement de l'enseignement secondaire et des qualifications » y contribuera. Son efficacité dépendra néanmoins en partie de l'articulation avec les priorités politiques de tous les ministères concernés, de l'adhésion des acteurs du monde du travail et de la capacité à répondre aux besoins du pays.

La diversité et la complexité caractérisent également la structure du système éducatif (du préscolaire au secondaire), reflétant la prédominance linguistique des régions du Cameroun (français ou anglais). Un autre élément de diversité du système éducatif est lié aux différents *ordres* d'enseignement : l'enseignement public et l'enseignement privé (se composant d'écoles religieuses et laïques).

Malgré la diversité mentionnée, les orientations du système d'éducation et de formation sont définies au niveau étatique central, par le biais du cadre législatif et réglementaire, et couvrent tous les domaines clés : le système éducatif, les programmes d'enseignement et les manuels de l'apprenant, la réglementation et le fonctionnement des écoles privées, l'évaluation des étudiants et l'organisation de l'année scolaire dans l'ensemble du pays.

Les principales certifications délivrées au Cameroun sont les suivantes :

- **Dans l'enseignement primaire :**
 - Système francophone : Certificat d'Études Primaires (CEP)
 - Système anglophone : First school leaving certificate (FSLC)

- **Dans l'enseignement secondaire - premier cycle :**
 - Système francophone : a) Enseignement général : Brevet d'Études du Premier Cycle (BEPC) ; b) Enseignement technico-professionnel : Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP)
 - Système anglophone : a) General Certificate of Education Ordinary Level (GCE/OL) ; b) CAP
- **Dans l'enseignement secondaire - second cycle :**
 - Système francophone : a) Enseignement général : Baccalauréat (BAC) ; b) Enseignement technico-professionnel : Baccalauréat de Technicien ; Brevet de Technicien (BT) ; Brevet Professionnel (BP)
 - Système anglophone : a) GCE/Advanced level ; b) BAC Technique
- **Dans l'enseignement supérieur :**
 - Cycles courts : BAC+2 (Brevet de Technicien Supérieur (BTS) ; Higher National Diploma (HND) ; Diplôme Universitaire de Technologie (DUT)
 - Licence (BAC+3, BAC+4)
 - Master (BAC+5)
 - Doctorat
- **Dans le secteur de la formation des enseignants :**
 - Certificat d'Aptitude Professionnelle d'Instituteurs de l'Enseignement Maternel et Primaire (CAPIEMP)
 - Certificat d'Aptitude Pédagogique des Instituteurs de l'Enseignement Technique (CAPIET)
 - Diplôme de professeur d'enseignement secondaire (DIPES1) ; Diplôme de professeur d'enseignement technique for the first cycle (DIPET1)
 - Diplôme de professeur d'enseignement secondaire (DIPES2) ; Diplôme de professeur d'enseignement technique for the second cycle (DIPET2)
 - Diplôme de conseiller d'orientation (DIPCO)
 - Diplôme de professeur d'enseignement normal (DIPEN2)
- **Dans le secteur de la formation professionnelle, sous la tutelle du ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle (MINEFOP)³ :**
 - Diplômes : Diplôme de Qualification Professionnelle (DQP) ; Diplôme de Technicien (DT) ; Diplôme de Technicien Spécialisé (DTS) – examens nationaux organisés de manière centralisée par MINEFOP.
 - Certification de Qualification Professionnelle (CQP) – examens harmonisés organisés par les délégués régionaux.
 - Certification de Qualification Professionnelle (CQP) – examens supervisés
 - Diplômes VAE (qualifications complètes - examens de VAE organisés de manière centralisée par MINEFOP.

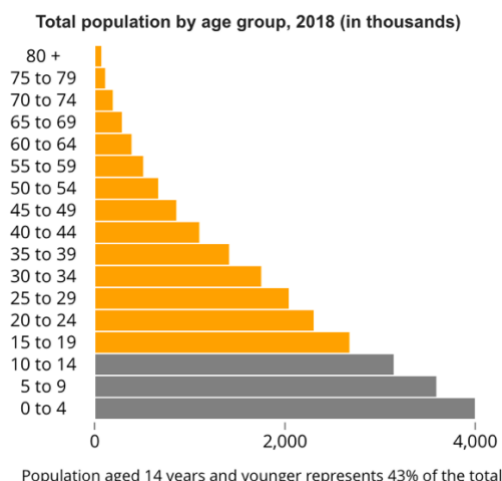
³ Source: MINEFOP (2020).

Un CNC réactif et contextualisé pour le Cameroun pourrait soutenir la reprise Covid-19, dans la mesure où il contribue à augmenter la participation à des formations flexibles, la validation des compétences acquises dans des contextes professionnels et à améliorer l'articulation et les parcours de mobilité pour l'apprentissage tout au long de la vie. L'effort de reprise Covid-19 est lié à un contexte économique et professionnel difficile, à une pression accrue sur les budgets publics et à une tendance probable à réduire les dépenses en matière d'éducation.

2. Introduction et contexte du pays

Le Cameroun est un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, avec une population de plus de 25,2 millions d'habitants (2018). La population âgée de 14 ans et moins représente 43 % du total, et la population urbaine constitue environ 57 % du total.

Figure 1: Population totale par groupe d'âge



Source : Institut de l'Unesco pour l'éducation. À l'adresse : <http://uis.unesco.org/en/country/cm>

Située le long de l'océan Atlantique, il partage ses frontières avec le Tchad, la République centrafricaine (RCA), la Guinée équatoriale, le Gabon et le Nigéria. Deux de ses régions frontalières avec le Nigéria (nord-ouest et sud-ouest) sont anglophones, tandis que le reste du pays est francophone. Le Cameroun est doté de riches ressources naturelles, notamment le pétrole et le gaz, les minéraux, les espèces forestières de grande valeur et les produits agricoles tels que le café, le coton, le cacao, le maïs et le manioc.

Le Cameroun est la plus grande économie de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), une région qui connaît une crise économique déclenchée par la chute brutale des prix du pétrole. Avec ses partenaires de la CEMAC, le Cameroun a donc dû mettre en place des mesures d'ajustement budgétaire pour s'adapter aux termes du choc commercial et rétablir la macro-stabilité et la confiance dans la monnaie commune.

Dans ses [Perspectives économiques en Afrique 2020](#), le Groupe de la Banque africaine de développement (2020) classe le Cameroun parmi les pays non fragiles, exportateurs de

pétrole (page 47). Les perspectives indiquent qu'en dépit des chocs exogènes et de la crise sécuritaire, l'économie camerounaise a enregistré un taux de croissance estimé à 4,1 % en 2019. Le dynamisme du secteur tertiaire et la croissance de la consommation et des investissements ont contribué à cette performance. Un aspect préoccupant est le fait que la croissance n'a pas été suffisamment inclusive pour développer le capital humain. Le taux de pauvreté a modérément reculé, passant de 39,9 % en 2007 à 37,5 % en 2014. Les Perspectives économiques en Afrique estiment que le rythme actuel ne permettra pas d'atteindre deux des objectifs du [Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi, 2010-2020](#), à savoir : un sous-emploi de la main-d'œuvre tombant de 76 % à 50 % et du taux de pauvreté à 28,7 % en 2020.

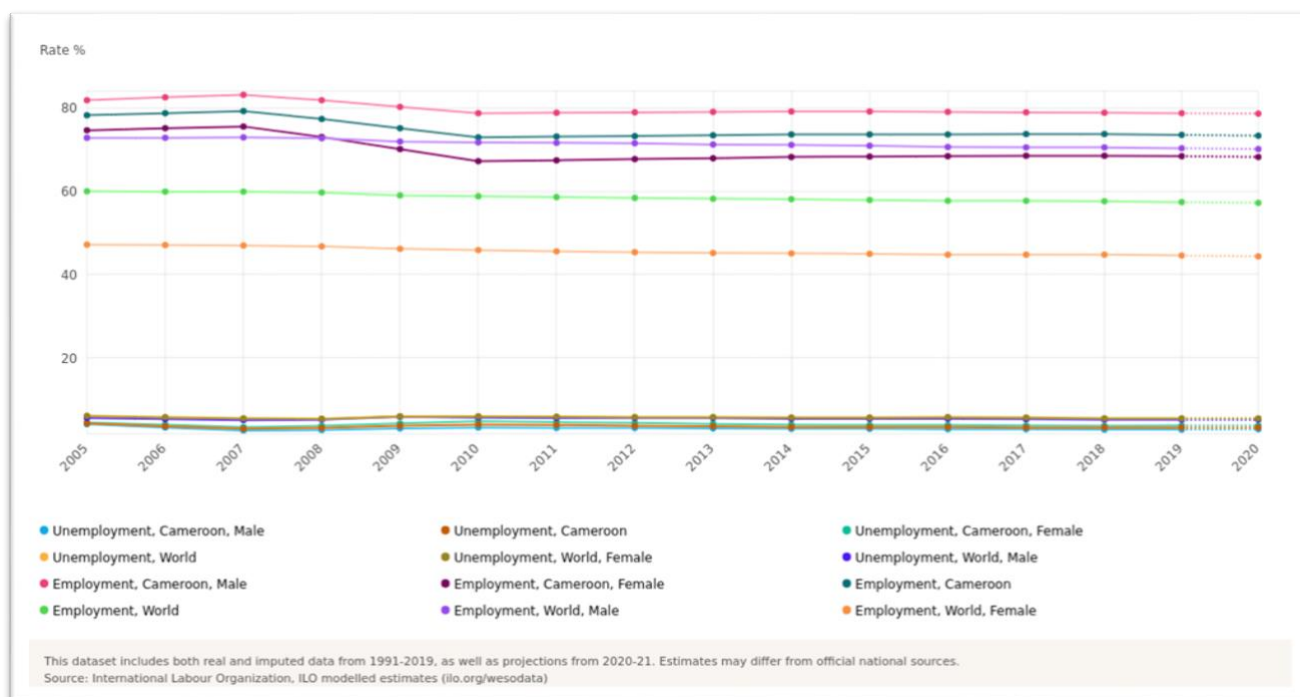
Dans le Mémoire économique du Cameroun, la [Banque Mondiale](#) indique que pour devenir un pays à revenu intermédiaire d'ici 2035, comme le projette son document « Vision 2035 », le Cameroun devra accroître sa productivité et libérer le potentiel de son secteur privé. Concrètement, le PIB réel du Cameroun doit croître d'environ 8 % et 5,7 % par habitant sur la période 2015-2035, ce qui nécessitera parallèlement que la part des investissements dans le PIB passe d'environ 20 % du PIB en 2015 à 30 % du PIB en 2035 et que la croissance de la productivité atteigne 2 % au cours de la même période, contre un taux moyen de croissance zéro au cours de la dernière décennie.

L'[Indice de développement humain](#) (PNUD, 2019) du Cameroun est de 0,563, ce qui place le pays dans la catégorie de développement humain moyen, le positionnant à 150 sur 189 pays et territoires. Entre 1990 et 2018, la valeur de l'IDH du Cameroun a augmenté de 26,4 %. Au cours de cette période, l'espérance de vie à la naissance du Cameroun a augmenté de 5,6 ans (atteignant 58,9 ans), la durée attendue de scolarisation a augmenté de 4,7 ans (atteignant 12,7 ans). Le RNB par habitant a enregistré une croissance modérée, d'environ 13,9 % au cours de la même période.

Indicateurs du marché du travail

La base de données de l'OIT sur les indicateurs du marché du travail ([Wesodata](#)) estime qu'en 2019, le taux d'emploi était de 73,5 % et le taux de chômage de 3,4 %. Le taux d'emploi des femmes est estimé à 68,4 %, ce qui se compare favorablement au taux d'emploi des femmes dans le monde (44,6 %) au cours de la même période. Selon la même source, le taux de chômage n'est pas substantiellement différent selon le genre.

Figure 1 : Indicateurs du marché du travail : taux d'emploi et de chômage. Cameroun, Monde. 2005-2020.



Source : Base de données de l'OIT. À l'adresse : <https://www.ilo.org/wesodata/chart/kM7z7irHV>

Priorités nationales de développement (en construction)

Le cadre de référence du Cameroun pour l'action gouvernementale et la convergence de la coopération avec tous les partenaires au développement est basé sur le [Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi \(DSCE\)](#). En 2020, les autorités nationales progressent dans la révision des principaux documents stratégiques pertinents pour ce rapport de cartographie, c'est-à-dire le DSCE et la stratégie pour le secteur de l'éducation et de la formation (DSSE), présentés au chapitre 3 de ce rapport.

Le 16 novembre 2020, la nouvelle Stratégie nationale de développement 2020-2030 (NDS30) a été officiellement présentée au cours d'une [cérémonie publique](#) du MINEPAT.

Ce chapitre donne un bref aperçu des principaux objectifs définis par la SND30 et le DSCE.

Objectifs de la [SND30](#)

Pour maintenir le cap d'émergence à l'horizon 2035, la SND30 ambitionne de procéder à la transformation structurelle de l'économie en opérant des changements fondamentaux dans les structures économiques et sociales afin de favoriser un développement endogène, inclusif tout en préservant les chances des générations futures. Le cap étant de faire du pays, un Nouveau Pays Industrialisé. A cet effet, les efforts seront articulés autour de la stratégie d'industrialisation, qui constitue donc le centre d'intérêt de la présente stratégie nationale.

Les objectifs globaux poursuivis par la SND30 sont : (i) mettre en place les conditions favorables à la croissance économique et l'accumulation de la richesse nationale et veiller à obtenir les modifications structurelles indispensables pour l'industrialisation du pays ; (ii) améliorer les conditions de vie des populations et leur accès aux services sociaux de base en

assurant une réduction significative de la pauvreté et du sous-emploi; (ii) renforcer les mesures d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques et la gestion environnementale pour garantir une croissance économique et un développement social durable et inclusif ; et (iv) améliorer la gouvernance pour renforcer la performance de l'action publique en vue de l'atteinte des objectifs de développement.

Pour atteindre les objectifs sus-évoqués, le Gouvernement va s'appuyer sur quatre (04) principaux piliers à savoir : (i) la transformation structurelle de l'économie nationale ; (ii) le développement du Capital Humain et du bien-être ; (iii) la promotion de l'emploi et de l'insertion économique ; (iv) la gouvernance, la décentralisation et la gestion stratégique de l'Etat.

Dans le secteur de **l'éducation et de la formation**, intégré dans le pilier « Capital Humain » de la SND30, le Gouvernement se donne comme vision de promouvoir un système éducatif à l'issue duquel tout jeune diplômé est sociologiquement intégré, bilingue, compétent dans un domaine capital pour le développement du pays.

Les objectifs stratégiques poursuivis sont : (i) garantir l'accès à l'éducation primaire à tous les enfants en âge de scolarisation ; (ii) atteindre un taux d'achèvement de 100% au niveau primaire ; (iii) réduire les disparités régionales en termes d'infrastructures scolaires et de personnel enseignant ; et (iv) accroître l'offre de formation professionnelle et technique de 10 à 25% au secondaire et de 18% à 35% au niveau supérieur.

En appui à la stratégie d'industrialisation du pays, les interventions du Gouvernement s'articuleront autour de trois (03) axes, notamment : (i) l'amélioration de l'accès et de l'équité à travers la correction des disparités géographiques, l'amélioration de la politique du manuel scolaire, et l'extension progressive de l'universalisation de l'enseignement ; (ii) l'amélioration de la qualité et de l'employabilité où un accent sera mis entre autres sur l'accroissement de l'offre de formation technique et professionnelle, le renforcement des capacités des travailleurs du secteur informel sur les techniques et technologies innovantes, le renforcement du civisme ; (iii) le renforcement du système éducatif à travers une meilleure gestion du personnel du système éducatif, un transfert complet des ressources dans le cadre de la décentralisation et la promotion des investissements privés dans le secteur de l'éducation et de la formation.

S'agissant spécifiquement de la formation professionnelle, le Gouvernement entend mettre en place un programme certifiant de formation de masse et de renforcement des capacités des travailleurs du secteur informel (*Train my generation*).

Le **développement et adéquation des compétences** figure parmi les priorités du pilier « Promotion de l'Emploi et Insertion Economique », en particulier : 1) Mise en adéquation formation-emploi et Amélioration du système d'insertion professionnelle. En ce qui concerne cet axe, les interventions du Gouvernement porteront principalement sur l'adéquation de l'offre de formation aux besoins du secteur productif en main d'œuvre et la mise en place d'un dispositif d'apprentissage. 2) Régulation du marché du travail. Dans ce domaine, le

Gouvernement entend : (i) accroître la transparence du marché de l'emploi, afin de faciliter la rencontre qualitative entre l'offre et la demande d'emploi, en densifiant notamment l'implantation des organismes privés de placement ; et (ii) réformer le Fonds National de l'Emploi (FNE), de manière à recentrer ses activités sur l'observation du marché de l'emploi, l'intermédiation entre l'offre et la demande d'emploi et l'orientation des formations professionnelles (définition des métiers et des curricula de formation associés).

Objectifs du DSCE

Le DSCE couvre la première décennie de la vision à long terme (2035) et se concentre sur l'accélération de la croissance, la création d'emplois formels et la réduction de la pauvreté. Il vise donc à (i) porter la croissance à 5,5% en moyenne annuelle au cours de la période 2010-2020 ; (ii) réduire le sous-emploi de 75,8% à moins de 50% d'ici 2020 avec la création de dizaines de milliers d'emplois formels par an au cours des 10 prochaines années ; et (iii) réduire le taux de pauvreté monétaire de 39,9% en 2007 à 28,7% en 2020.

Le DSCE est structuré en sept chapitres interdépendants :

1. La revue des politiques de développement ;
2. La vision de développement à long terme et les objectifs du DSCE ;
3. La stratégie de croissance ;
4. La stratégie de l'emploi ;
5. La gouvernance et la gestion stratégique de l'État ;
6. Le cadrage macroéconomique et budgétaire ; et
7. Le cadre institutionnel et les mécanismes de mise en œuvre et de suivi du DSCE.

Le développement humain est un pilier de la stratégie de croissance, englobant l'amélioration des conditions de vie de la population et l'investissement dans un capital humain solide permettant la croissance économique. Le pilier du développement humain comprend des actions dans le domaine des soins de santé, de l'éducation et de la formation professionnelle, du genre, de la protection sociale et de la solidarité nationale.

Dans le domaine de l'éducation et de la formation, le DSCE envisage plus précisément :

- Éducation et formation professionnelle : le gouvernement entend mettre un accent important sur la formation du capital humain, notamment à travers (i) un enseignement fondamental de qualité couvrant le cycle primaire et le premier cycle du secondaire ; (ii) un enseignement secondaire de second cycle de qualité reposant sur un équilibre dynamique entre l'enseignement général et l'enseignement technique, et préparant aux études supérieures dans les filières d'importance prioritaire pour le développement ; (iii) une formation professionnelle reposant sur un dispositif modernisé et considérablement renforcé pour pouvoir dispenser aux élèves sortant de l'enseignement fondamental et secondaire un paquet solide de connaissances axées sur la maîtrise des savoir-faire requis sur le marché de l'emploi et préparant les bénéficiaires à la création d'emplois ; (iv) un enseignement universitaire professionnalisé ; (v) une formation continue étendue et doublée d'un

système de valorisation des acquis de l'expérience ; et (vi) une maîtrise des inscriptions afin de garantir la qualité de l'enseignement, ce qui suppose la définition d'un système de régulation des flux transparent et crédible, le renforcement du dispositif d'orientation scolaire et la revalorisation de la grille des salaires des métiers techniques.

- Les actions visant le développement de l'éducation et de la formation professionnelle concernent (i) l'amélioration de l'accès à l'éducation de base ; (ii) l'amélioration de la qualité des enseignants et de leurs conditions de travail ; (iii) le choix de programmes appropriés et (iv) l'accroissement et la maintenance des infrastructures scolaires. De même que dans le domaine de la santé, l'État, tout en poursuivant la couverture scolaire dans les zones rurales, veillera à une gestion rationnelle et efficace quant à l'implantation des écoles dans des sites viabilisés (eau, énergie, structures sanitaires, téléphone) pour permettre aux personnels enseignants de pouvoir travailler dans des conditions acceptables.

3. Cartographie du système d'éducation et de formation

3.1 Stratégie du secteur éducatif et de formation

Le cadre d'orientation actuel de la politique et de l'action du gouvernement dans le secteur de l'éducation et de la formation est défini dans le [Document de stratégie du secteur de l'éducation et de la formation 2013-2020 \(DSSE\)](#).

Ce document de stratégie sectorielle est à la fois :

- Un cadre intégrateur des actions de développement de l'éducation en cohérence avec les objectifs de développement nationaux.
- Un cadre de consultation et de concertation avec la société civile et les partenaires au développement.
- Un cadre de coordination de l'action gouvernementale et des appuis extérieurs
- Un cadre de cohérence financière et de budgétisation sectoriel à moyen terme.
- Un cadre de définition et d'organisation des travaux analytiques pour éclairer le développement du secteur.

Les objectifs stratégiques de développement pour l'éducation et la formation 2013-2020 sont structurés en trois axes stratégiques :

Axe stratégique 1 : Accès et équité

Objectifs généraux	Objectifs spécifiques
Améliorer l'accès et l'équité à tous les niveaux d'éducation et de formation.	Porter le taux brut de préscolarisation de 27 % en 2010 à 40 % en 2020.

	<p>Améliorer l'accès en réduisant les disparités de toutes sortes dans l'enseignement primaire.</p> <p>Mettre en place l'enseignement fondamental.</p> <p>Améliorer l'accès en réduisant les disparités de toutes sortes dans l'enseignement secondaire général et technique second cycle.</p> <p>Diversifier l'offre de formation professionnelle.</p> <p>Développer l'offre d'enseignement supérieur dans la perspective de la professionnalisation et du renforcement des filières scientifiques.</p> <p>Promouvoir des programmes d'alphabétisation fonctionnels pour les jeunes et les adultes.</p> <p>Développer une politique commune de construction et de réhabilitation des infrastructures.</p>
--	--

Axe stratégique 2 : Qualité et pertinence

Objectifs généraux	Objectifs spécifiques
Améliorer la qualité des apprentissages tout en adaptant leurs contenus à l'environnement socio-économique.	<p>Améliorer la qualité des apprentissages dans l'enseignement primaire et secondaire général.</p> <p>Adapter les formations à l'environnement socio-économique.</p> <p>Promouvoir la recherche action et la recherche développement au sein du secteur de l'éducation.</p> <p>Améliorer la santé en milieu scolaire et universitaire.</p>

Axe stratégique 3 : Gestion et gouvernance

Objectifs généraux	Objectifs spécifiques
Améliorer la gouvernance et le pilotage du système éducatif.	<p>Maintenir les mécanismes de régulation existants (examens et concours) jusqu'à la mise en place de nouveaux mécanismes à l'occasion de la mise en place de l'enseignement fondamental.</p> <p>Renforcer la déconcentration et la décentralisation du système éducatif.</p> <p>Améliorer la gestion des ressources humaines.</p> <p>Assurer une gestion efficace des carrières.</p> <p>Renforcer les capacités de planification du système.</p> <p>Améliorer la transparence dans la gestion des ressources.</p>

Source: [Document de stratégie du secteur de l'éducation et de la formation 2013-2020 \(DSETS\)](#). Pages 55-56

3.2 Structure et principales caractéristiques du système d'éducation et de formation

La diversité et la complexité caractérisent la structure du système éducatif. Du préscolaire au secondaire, l'organisation du système éducatif reflète la prédominance linguistique des régions du Cameroun (français ou anglais). Un niveau supplémentaire de diversité du système éducatif est lié aux *ordres* d'enseignement : l'enseignement public et l'enseignement privé (comprenant les écoles religieuses et laïques).

Malgré la diversité mentionnée, les orientations du système d'éducation et de formation sont définies au niveau étatique central, par le biais du cadre législatif et réglementaire, et couvrent tous les domaines clés : le système éducatif, les programmes d'enseignement et les manuels de l'apprenant, la réglementation et le fonctionnement des écoles privées, l'évaluation des étudiants et l'organisation de l'année scolaire dans l'ensemble du pays.

La gouvernance du système d'éducation et de formation au Cameroun se caractérise par une structure institutionnelle complexe composée de quatre principaux ministères concernés : Le ministère de l'Éducation de base, le ministère de l'Enseignement secondaire, le ministère de l'Enseignement supérieur et le ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle. Le ministère de la Jeunesse et de l'Éducation civique est par ailleurs en charge des questions relatives aux jeunes non scolarisés. D'autres ministères contribuent au développement des qualifications, tels que le ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries animales. Enfin, le ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire coordonne la planification stratégique du secteur de l'éducation et de la formation dans son ensemble.

Le tableau 1 synthétise la structure du système éducatif, par sous-systèmes/cycles, de l'école maternelle à l'enseignement supérieur. Les qualifications (diplômes, certificats) décernées à l'achèvement de l'enseignement primaire et secondaire (premier et deuxième cycles) portent des désignations différentes dans les systèmes francophone et anglophone.

Tableau 1. Structure des systèmes éducatifs (francophone et anglophone)

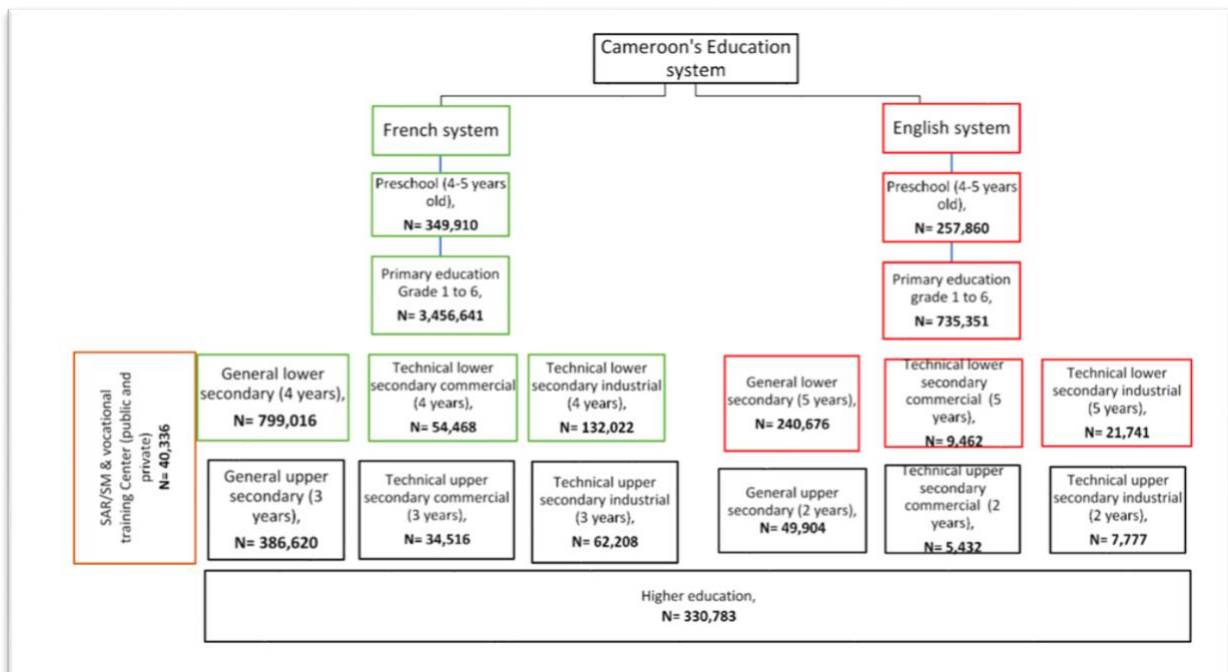
Sous-systèmes	Système francophone Cycles, niveaux et titres de certifications	Système anglophone Cycles, niveaux et titres de certifications
Enseignement supérieur	<i>Doctorat</i>	
	<i>Master : BAC + 5</i> <i>Master Recherche</i> <i>Master Professionnel</i> <i>Diplôme d'Ingénieur de conception</i> <i>DIPES2 (Diplôme de professeur d'enseignement secondaire)</i> <i>DIPET2 (Diplôme de professeur d'enseignement technique)</i> <i>DIPCO (Diplôme de conseiller d'orientation)</i> <i>DIPEN2 (Diplôme de professeur d'enseignement normal)</i>	
	<i>Licence : BAC + 3 / BAC + 4</i> <i>Licence Académique</i> <i>Licence Professionnelle</i> <i>Licence Technique</i> <i>Licence d'Ingénierie</i> <i>DIPES1 (Diplôme de professeur d'enseignement secondaire, DIPET1 (Diplôme de professeur d'enseignement technique)</i>	
	Enseignement supérieur de cycle court : BAC + 2, BTS (<i>Brevet de Technicien Supérieur</i>), HND (<i>Higher National</i>)	

	Diploma), DUT (<i>Diplôme universitaire de technologie</i>)	
Enseignement secondaire (2ème cycle)	Secondaire supérieur général (3 ans) Secondaire supérieur technique (services, industriel) (3 ans) Diplômes : BAC (Baccalauréat) ; BT (<i>Brevet de Technicien</i>)	Secondaire supérieur général (2 ans) Secondaire supérieur technique (services, industriel) (2 ans) Diplômes : GCE A/L (General Certificate of Education Advanced Level) ; BAC technique
Enseignement secondaire (1er cycle)	Secondaire inférieur général (4 ans) – certification : BEPC (Brevet d'Études du Premier Cycle) Secondaire inférieur technique (services, industriel) (4 ans) – certification : CAP (<i>Certificat d'Aptitude Professionnelle</i>)	Secondaire inférieur général (5 ans) – certification : GCE O/L (General Certificate of Education Ordinary Level) Secondaire inférieur technique (services, industriel) (5 ans) – certification : CAP (<i>Certificat d'Aptitude Professionnelle</i>)
Enseignement primaire	Classes 1-6 Certification : CEP (<i>Certificat d'Études Primaires</i>)	Classes 1-6 Certification : FSLC (First School Leaving Certificate)
Enseignement préscolaire	Cycle : petite – grande sections Durée de 2 ans	Cycle : crèche 1-2 Durée de 2 ans

Sources: a) [Document de stratégie du secteur de l'éducation et de la formation 2013-2020 \(DSETS\)](#). b) MINESEC, MINEFOP (2019); MINESUP (2018).

La figure 1 est un aperçu de la répartition des étudiants inscrits par sous-système/cycle, séparément dans le système francophone et anglophone.

Figure 1 : Le système d'éducation et de formation, données 2018-2019



Source : Groupe de la Banque mondiale (2019), *Projet d'enseignement secondaire et de développement des compétences - Document d'information sur le projet*. Page 122. À : <https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/985741559276623707/concept-project-information-document-pid-secondary-education-and-skills-development-project-p170561>.

Enseignement supérieur

Le Cameroun compte huit établissements publics d'enseignement supérieur, qui dispensent des programmes dans les principaux domaines d'études suivants : Arts, Lettres et Sciences humaines ; Science et technologie ; Sciences économiques et de gestion ; Sciences juridiques et politiques ; Sciences de la santé ; Agronomie, Agriculture et Sciences halieutiques. Ces établissements d'enseignement supérieur disposent de facultés universitaires, d'établissements technologiques et professionnels et délivrent des certifications du système Licence-Master-Doctorat (LMD), ainsi que d'autres diplômes et certificats, tels que le BTS, le DUT et le HND.

Enseignement secondaire technique professionnel (ESTP)

Les programmes de l'ESTP sont organisés en deux sections et deux niveaux (cycles) :

Sections :

1. Section des techniques industrielles (STI), offrant 67 spécialisations
2. Section des techniques commerciales ou techniques du tertiaire (STT) - avec 18 spécialisations.

Niveaux :

1. Premier cycle : quatre ans, débouchant sur le Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP)
2. Second cycle : trois ans, aboutissant au Baccalauréat, et pour certaines spécialisations - Brevet de Technicien).

Les programmes de l'ESTP sont dispensés par des établissements publics et privés. Le Cameroun compte un total de 765 établissements publics offrant l'ESTP (premier et second cycle), répartis comme suit :

- Premier cycle d'ESTP : Collèges d'enseignement Techniques, Industriel et Commercial (CETIC) : 510 établissements
- Premier et second cycle, ou exclusivement second cycle : Lycées Techniques (LYTEC) : 255 établissements.

Formation professionnelle (sous la tutelle du MINEFOP)

Groupe cible

La formation professionnelle vise principalement les jeunes, diplômés et non diplômés, des systèmes d'enseignement primaire, secondaire et supérieur. Dans les prévisions pour la dernière décennie, la formation professionnelle prévoyait d'absorber au moins 50 % de cette population, ce qui correspond à un effectif de 200 000 apprenants chaque année, répartis entre la formation professionnelle et l'apprentissage. Les travailleurs et les jeunes qui ont quitté l'école sont également des cibles potentielles de la formation professionnelle.

Organisation

Le système de formation professionnelle est organisé comme suit :

A. Composante formelle :

- Formation professionnelle publique
- Formation professionnelle privée

B. Composante non formelle : essentiellement - les apprentissages.

Outre le MINEFOP, plusieurs administrations sectorielles (MINADER, MINNEPIA, MINPROFF, MINJEC) développent et dispensent également des activités de formation professionnelle.

Formation professionnelle initiale publique : chiffres clés concernant le MINEFOP exclusivement

1. 288 Sections artisanales et rurales - Sections (SAR/SM)
 - 1722 formateurs, 7136 apprenants, leur accès étant offert aux jeunes titulaires du CEP et âgés de 14 ans et plus.
 - La formation est validée par un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) après une période de formation de deux ans.
2. 4 Centres de Formation Professionnelle Rapide (CFPR) dont l'accès est offert aux jeunes titulaires au minimum du BEPC. La formation est validée par l'obtention du Diplôme de qualification professionnelle (DQP) après une période de formation d'un an ;
3. 4 Centres de Formation Professionnelle aux Métiers (CFM) en construction ;
4. 2 Centres de formation professionnelle sectoriels (CFPS) en construction ;
5. 3 Centres de formation professionnelle d'excellence (CFPE) accessibles aux jeunes titulaires du diplôme du baccalauréat. La formation est validée par l'obtention d'un Diplôme de Technicien Spécialisé (DTS) après une période de formation d'un an.

Formation professionnelle initiale privée : plus de 1000 prestataires

Formation continue

- L'offre est variable et organisée par modules. La durée dépend du module et la certification est délivrée par la structure de formation.
- En dehors des structures de formation publiques et privées agréées, cette formation est dispensée au sein de certaines entreprises.

Apprentissage

- Bien qu'il ne soit pas encore réglementé, l'apprentissage existe dans le cadre de la formation professionnelle non formelle et dans diverses occupations professionnelles.

Pour répondre aux demandes et aux défis, le MINEFOP s'est engagé à :

- Augmenter de manière significative l'offre quantitative et qualitative de formation professionnelle (structures de formation bien équipées, plates-formes techniques adéquates, personnel et formateurs motivés et bien formés, programmes de formation adaptés aux besoins de l'économie, manuels et matériel didactique, etc.) ;

- Assurer une meilleure régulation du flux des apprenants de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur ;
- Promouvoir les partenariats public-privé dans le secteur de la formation professionnelle ;
- Adopter un cadre juridique et réglementaire adapté aux nouveaux enjeux et défis (emploi, formation, certification, financement, partenariat, etc.) La loi de 2018 constitue un pas important dans cette direction ;
- Continuer à développer les programmes de formation professionnelle et les référentiels, 30 référentiels par an étant attendus ;
- Rationaliser davantage la gouvernance du système de formation professionnelle ;
- Rénover en profondeur les systèmes d'orientation, d'insertion professionnelle et d'apprentissage.

3.3 Statistiques clés sur l'éducation

Figure 2 : Enseignement primaire : taux de scolarisation net et brut (%)

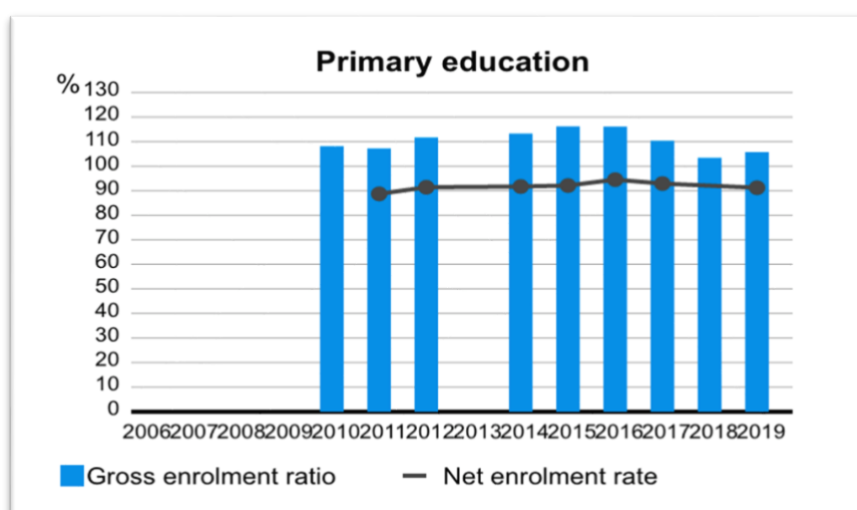


Figure 3 : Enseignement secondaire : taux de scolarisation brut et net (%)

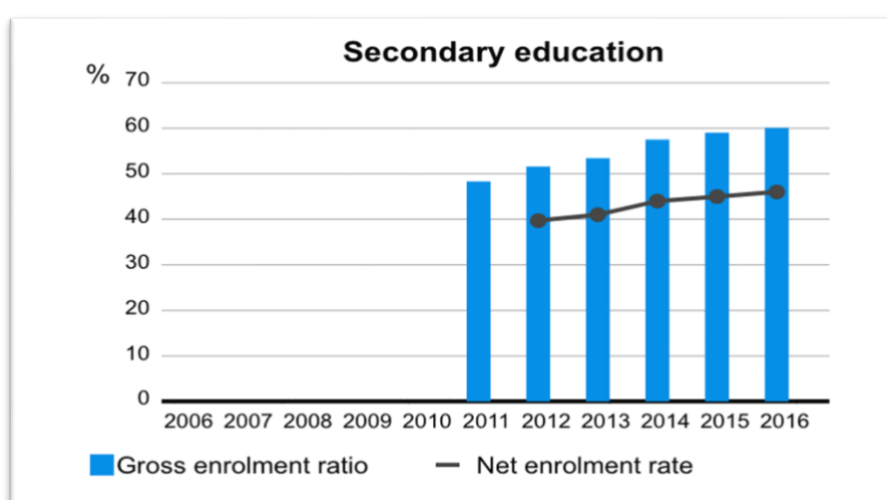
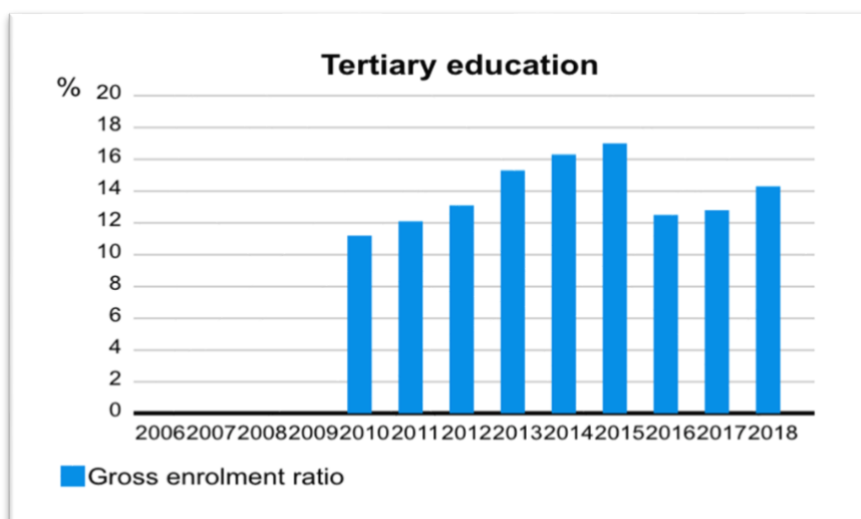


Figure 4 : Enseignement supérieur : taux de scolarisation global (%)



Source : UIS. À : <http://uis.unesco.org/en/country/cm#slideoutmenu>

4. Portée et structure des certifications nationales

4.1 Développement du CNC

Le Cameroun a entamé une réflexion et une analyse en vue de l'élaboration du Cadre National des Qualifications et Certifications / CNQC (ci-après dénommé « CNC ») en 2017, conformément à l'objectif défini dans le deuxième axe stratégique (*Qualité et Pertinence*) du [Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation 2013-2020 \(DSSE\)](#). Le secteur de la formation professionnelle et son ministère de tutelle - le ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle (MINEFOP) - ont été étroitement associés à cette réflexion et à ces propositions initiales. En 2020, le pays s'est engagé plus avant dans le processus d'élaboration du CNC et s'est assuré des ressources nécessaires à cette fin, en concluant avec succès l'évaluation du projet à grande échelle « [Développement de l'enseignement secondaire et des qualifications](#) » financé par le Groupe de la Banque mondiale.

La sous-composante 2.3 du projet sera axée sur le renforcement de la capacité institutionnelle du système de développement des qualifications, ce qui inclura l'élaboration du CNC, en s'appuyant sur les travaux préliminaires réalisés par le MINEFOP en 2017 et le groupe de travail interministériel déjà en place. Le CNC (a) spécifiera la relation - horizontale et verticale - entre les différentes certifications au sein d'un système national ; (b) couvrira tous les niveaux et types d'enseignement et de formation techniques ; et (c) fournira un moyen de comparer les certifications et de décrire la relation entre les différents niveaux d'un système national d'enseignement et de formation techniques et le niveau, la charge de travail et les acquis d'apprentissage de certifications spécifiques. Le développement et la future entrée en

vigueur du CNC ont le potentiel de contribuer à une coopération plus étroite entre les ministères concernés. Les autorités et les acteurs impliqués reconnaissent l'importance d'un CNC en vue d'améliorer l'intégration, la convergence et les parcours permettant la mobilité entre les différents sous-secteurs de la structure complexe de l'éducation et de la formation.

Le CNC constituera une référence unique en matière de certifications - pour l'emploi, la formation et la validation des acquis de l'expérience (VAE). Le CNC sera corrélé au Répertoire opérationnel des métiers et des certifications (ROME). Ce processus repose sur une approche participative, incluant des consultations entre les ministères et les organisations professionnelles et sectorielles.

4.2 Certifications nationales - Statut actuel

Au moment de la rédaction de ce rapport, le concept et la structure du futur CNQC ne sont pas encore connus et n'ont pas encore été adoptés. Par conséquent, ce chapitre se réfère à la structure existante des certifications (diplômes, brevets, certificats) dans les sous-systèmes des systèmes d'éducation et de formation (francophone et anglophone).

Les principales qualifications délivrées au Cameroun sont répertoriées ci-dessous et présentées sous forme de tableau accompagné de détails supplémentaires dans le tableau 1.

- **Dans l'enseignement primaire :**
 - Système francophone : Certificat d'Études Primaires (CEP)
 - Système anglophone : First school leaving certificate (FSLC)
- **Dans l'enseignement secondaire - premier cycle**
 - Système francophone : a) Enseignement général : Brevet d'Études du Premier Cycle (BEPC) ; b) Enseignement technico-professionnel : Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP)
 - Système anglophone : a) General Certificate of Education Ordinary Level (GCE/OL); b) CAP
- **Dans l'enseignement secondaire – second cycle :**
 - Système francophone : a) Enseignement général : Baccalauréat (BAC) ; b) Enseignement technico-professionnel : Baccalauréat de Technicien ; Brevet de Technicien (BT) ; Brevet Professionnel (BP)
 - Système anglophone : a) GCE/Advanced level; b) BAC Technical
- **Dans l'enseignement supérieur :**
 - Cycles courts : BAC+2 (Brevet de Technicien Supérieur (BTS) ; Higher National Diploma (HND) ; Diplôme Universitaire de Technologie (DUT)
 - Licence (BAC+3, BAC+4)
 - Master (BAC+5)
 - Doctorat
- **Dans le secteur de la formation des enseignants :**
 - Certificat d'Aptitude Professionnelle d'Instituteurs de l'Enseignement Maternel et Primaire (CAPIEMP)

- Certificat d’Aptitude Pédagogique des Instituteurs de l’Enseignement Technique (CAPIET)
- Diplôme de professeur d’enseignement secondaire (DIPES1) ; Diplôme de professeur d’enseignement technique (DIPET1)
- Diplôme de professeur d’enseignement secondaire (DIPES2) ; Diplôme de professeur d’enseignement technique (DIPET2)
- Diplôme de conseiller d’orientation (DIPCO)
- Diplôme de professeur d’enseignement normal (DIPEN2)
- **Dans le secteur de la formation professionnelle, sous la tutelle du ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle (MINEFOP)⁴ :**
 - Diplômes : Diplôme de Qualification Professionnelle (DQP) ; Diplôme de Technicien (DT) ; Diplôme de Technicien Spécialisé (DTS) – examens nationaux organisés de manière centralisée par MINEFOP.
 - Certification de Qualification Professionnelle (CQP) – examens harmonisés organisés par les délégués régionaux.
 - Certification de Qualification Professionnelle (CQP) – examens supervisés
 - Diplômes VAE (qualifications complètes - examens de VAE organisés de manière centralisée par MINEFOP.

4.2.1 Licence-Master-Doctorat (LMD)

LMD est le cadre des certifications de l'enseignement supérieur.

La réforme de l'enseignement supérieur vers le système LMD s'appuie sur la Directive N° 02/06-UEAC-019-CM-14 du 10/03/2006 portant organisation des études universitaires dans l'espace CEMAC dans le cadre du système LMD (Afrique Centrale)⁵.

Comme dans les autres pays ayant mis en place le système LMD, les établissements d'enseignement supérieur continuent à proposer des certifications de plus courte durée, telles que le BTS et le DUT (BAC+2).

Système de crédits : 1 semestre = 30 crédits.

Licence :

- Accès : Baccalauréat ou GCE/AL. La licence est communément appelée : BAC + 3 (années)
- Les études menant au diplôme de licence sont organisées en six semestres, ce qui représente 30 crédits par semestre, soit un total d'au moins 180 crédits.
- Licence professionnelle : Valide les études orientées vers l'insertion sur le marché du travail. Les études conduisant à l'obtention d'une licence professionnelle sont

⁴ Source: MINEFOP (2019).

⁵ <http://kalieu-elongo.com/wp-content/uploads/2015/10/Directive-UEAC-portant-organisation-des-Etudes-universitaires-dans-lespace-CEMAC-dans-le-cadre-du-Syst+%C2%BFme-LMD..pdf>

organisées en deux semestres (total : 60 crédits), et correspondent aux cinquième et sixième semestres de la licence.

Master:

- Accès : Diplôme de licence, dans un domaine d'études compatible. Le diplôme de master est communément appelé BAC + 5 (avec des variations selon le domaine d'études)
- Les études menant au diplôme de master sont organisées en quatre semestres, représentant un total de 120 crédits (total du diplôme de master = 300 crédits)
- Types de Master : a) Master Recherche ; b) Master Professionnel. Les établissements d'enseignement supérieur organisent leurs programmes sous forme de parcours standardisés : à l'issue des deux premiers semestres (60 crédits), les étudiants optent pour un Master Recherche ou un Master Professionnel

Doctorat:

- Accès : Master Recherche. Le doctorat est communément appelé BAC + 8
- Durée de préparation de la thèse de doctorat : trois ans. Des prorogations (de deux ans au plus) peuvent être accordées par l'établissement d'enseignement supérieur sur demande motivée. Le diplôme de doctorat est délivré par l'établissement d'enseignement supérieur après soutenance publique approuvée de la thèse devant un jury.

Certifications plus courtes

Les universités préparant à la licence sont autorisées, le cas échéant, à délivrer des diplômes validant des études de courte durée correspondant à 120 crédits (quatre semestres après le baccalauréat), notamment :

- « Diplômes universitaires » : Diplôme d'Études Universitaires Générales (DE UG), Diplôme Universitaire d'Études Scientifiques (DUES), Diplôme Universitaire de Technologie (DUT)

4.3 Descripteurs de niveaux (en construction)

Les descripteurs de niveau du CNC sont en cours d'élaboration dans le cadre du projet national CNQC.

4.4 Utilisation des acquis de l'apprentissage

Au Cameroun, l'utilisation des acquis de l'apprentissage est étroitement liée à la mesure dans laquelle l'approche basée sur les compétences (APC) a été appliquée pour la planification, l'élaboration et la mise en œuvre de référentiels de qualifications et de certifications pour les programmes d'éducation et de formation. L'APC a été adoptée au Cameroun comme principal cadre conceptuel et méthodologique pour les programmes et les certifications de l'enseignement secondaire technique et professionnel (ESTP), et ceux de la formation

professionnelle. Le renouvellement des programmes de l'ESTP sur la base de l'APC est en cours, avec des progrès significatifs réalisés dans les programmes des filières des techniques commerciales ou techniques du tertiaire (STT). De plus amples informations sur ce processus sont fournies dans la section « 4.6 Développement des certifications ».

Dans les programmes de l'ESTP les plus récents, les acquis de l'apprentissage sont définis avec une granularité variable, en fonction de l'objectif. L'exemple ci-dessous présente des similitudes avec les cas analysés dans d'autres pays utilisant l'APC. La formulation des acquis de l'apprentissage est large au niveau de la « définition de la qualification », tandis que les acquis de l'apprentissage sont très détaillés au niveau des « indicateurs d'évaluation ».

Tableau 3 : Acquis de l'apprentissage dans le cadre de l'ESTP. Référentiel de formation de la profession de technicien en géométrie et topographie, second cycle - première (adopté en 2016)

Définition de la compétence (O2) :		
Maîtriser l'utilisation des instruments et des différentes méthodes d'acquisition de données en topographie et dans la construction (bâtiments et travaux publics)		
1. Éléments de la qualification	2. Éléments du contenu	3. Indicateurs d'évaluation (liste partielle)
Comprendre les aspects de la théorie des erreurs et ses applications topométriques	Théorie des erreurs (définitions, erreurs accidentelles, erreurs systématiques, variations, réglementations)	Distinguer les principales erreurs et fautes Identifier une erreur Donner des exemples de contrôle Différencier les erreurs systématiques et accidentelles, donner des exemples Énumérer les contrôles susceptibles de réduire et d'éliminer les erreurs et les fautes Décrire l'impact des erreurs accidentelles dans les erreurs directes et indirectes
Distinguer les types d'instruments topographiques et décrire leur mode de fonctionnement et leur utilisation	Rappel : tachéomètres électroniques ; niveaux électroniques Récepteurs GNSS (GPS, Glonass)	Décrire les principaux récepteurs GNSS Décrire leurs modes de fonctionnement Décrire les différents accessoires des récepteurs GNSS

Source : MINESEC (2016), Inspection générale de l'éducation - Inspection de la pédagogie pour l'enseignement technique, Département du génie civil, du génie du bois et des techniques agricoles. Référentiel de Formation du métier de Technicien Géomètre-Topographe. Classe de Première. 2016

4.5 Définition du terme “certifications”

La loi n° 2018/010 du 11/08/2018 régissant la formation professionnelle au Cameroun, en son article 6, fixe les principales définitions utilisées. Une sélection de concepts liés à la portée de cette étude est fournie comme suit :

- *Certification : délivrance par une instance officielle d'un document authentifiant les compétences et le savoir-faire d'un postulant par rapport à une norme de référence attachée à un diplôme, un titre ou certificat de qualification professionnelle.*
- *Compétence : aptitude à exercer de manière efficace un métier, une fonction ou certaines tâches spécifiques, avec toutes les qualifications requises à cet effet.*
- *Qualification professionnelle : association d'aptitudes, de connaissances, de qualifications et d'expériences acquises qui permet d'exercer une profession ou un métier déterminé.*
- *Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) : processus d'évaluation permettant d'obtenir une certification correspondant à son expérience professionnelle.*

4.6 Développement des certifications

L'approche basée sur les compétences (APC) a été adoptée au Cameroun comme base conceptuelle et méthodologique pour le développement de l'éducation et de la formation dans l'enseignement secondaire technico-professionnel et la formation professionnelle.

ESTP

Certains des programmes et des certifications de l'ESTP ont été structurés selon l'APC, mais un grand nombre d'entre eux sont désormais obsolètes. Le MINESEC est conscient du problème posé par le fait que certains programmes et certifications de l'ESTP sont basés sur des normes datant de 1991 et sont liés à des initiatives de coopération internationale. Dans le but d'améliorer la cohérence entre les programmes des différents secteurs et de les moderniser, en les adaptant aux nouvelles demandes du marché du travail et aux nouvelles technologies, le MINESEC mène actuellement le processus de renouvellement des curricula des certifications, tant dans les sections que dans les cycles, en conformité avec l'approche basée sur les compétences (APC). Ce processus a été lancé en 2004.

Un bref aperçu de l'état d'avancement de ce processus de renouvellement est fourni dans l'étude concise de bilan du ministère de l'Enseignement secondaire (MINESEC 2020) et est synthétisé dans le tableau 4.

Tableau 4 : Aperçu des progrès réalisés dans le renouvellement des programmes de l'ESTP (APC)

	Filières des techniques industrielles (STI)	Filières des techniques commerciales ou techniques du tertiaire (STT)
Premier cycle	7 spécialisations	11 spécialisations

Certification: CAP	Renouvellement basé sur l'APC complété	Renouvellement basé sur l'APC complété
Second cycle Certifications: BT, Baccalauréat.	28 spécialisations Renouvellement basé sur l'APC en cours	39 spécialisations Renouvellement basé sur l'APC complété

Source: MINESEC (2020). Tableau : Auteur du rapport

Tous les programmes des filières des techniques du tertiaire (STT) ont été révisés et structurés selon les principes de l'APC. En revanche, dans les filières des techniques industrielles, le passage à l'APC a été complété pour les programmes du premier cycle et est en cours dans ceux du second cycle.

Formation professionnelle (MINEFOP)

Source: MINEFOP (2020)

Cadre méthodologique : un cadre méthodologique adapté aux guides méthodologiques de l'OIF est en place. L'approche basée sur les compétences (APC) a été adoptée dans la formation professionnelle en 2008 et plusieurs sessions de renforcement des capacités ont été organisées pour permettre aux formateurs de maîtriser cette approche très exigeante. En termes de défis, le MINEFOP s'est engagé à réhabiliter les structures de formation professionnelle, à améliorer la qualité des ressources techniques et à renforcer les capacités des formateurs à répondre aux exigences de l'APC, sans oublier le développement continu des normes et référentiels de formation et l'acquisition de manuels d'apprentissage.

Renouvellement des certifications : La procédure a été engagée et la liste des certifications est en attente de publication par le MINEFOP. Ces certifications prennent en compte le niveau d'accès, la durée des formations, le profil de sortie.

La loi N° 2018/010 du 11/07/2018 régissant la formation professionnelle, au chapitre III sur les normes, l'évaluation et les certifications, stipule que les normes de formation professionnelle sont fixées par l'État. Ces normes portent notamment sur l'objectif, les méthodes et les modules de formation, le profil des formateurs, la durée de la formation et autres aspects. L'élaboration et la modification de ces normes doivent tenir compte des avis des experts dans les domaines concernés, ainsi que des informations sur les spécificités de chaque secteur d'activité.

4.7 Accès aux certifications, grades et crédits

Accès et progression

L'accès et la progression vers les différents niveaux de certification sont décrits en détail dans la section 4.2 du présent rapport.

L'accès et la progression sont réglementés par les lois régissant le système d'éducation et de formation :

- Loi N° 98/004 du 4 avril 1998 sur l'orientation de l'éducation au Cameroun.
- Loi n° 005/2001 du 16 avril 2001 relative à l'orientation de l'enseignement supérieur.
- Loi n° 2018/010 du 11.07.2018 régissant la formation professionnelle au Cameroun.

Système de crédits

Le système de crédits est appliqué dans l'enseignement supérieur comme suit :

Une année scolaire (à plein temps) correspond à 60 crédits. Un semestre (plein temps) correspond à 30 crédits.

4.8 Relations du CNC avec d'autres instruments

Le CNC est en cours d'élaboration dans le cadre du projet national CNQC. Le CNC est étroitement lié aux politiques et instruments structurants ci-dessous :

- APC, en tant que principal cadre conceptuel et méthodologique pour les certifications de l'ESTP et de la formation professionnelle
- Législation LMD et supports méthodologiques
- Système d'assurance qualité dans l'enseignement supérieur
- Répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME)

5. Législation

5.1 Actes juridiques directement applicables au CNC et à sa mise en œuvre

Un des objectifs du projet national du CNQF sera d'élaborer une législation spécifique structurant et réglementant le CNC. Le principal document politique et stratégique sous-tendant le CNC du Cameroun est le [Document de Stratégie du Secteur de l'Education et de la Formation 2013-2020 \(DSETS\)](#), plus précisément l'objectif fixé dans le deuxième axe stratégique (Qualité et Pertinence), sous l'Objectif Spécifique N° 2 : Adapter la formation à l'environnement socio-économique. Cet objectif comprend des stratégies telles que :

- Étudier l'adéquation entre les professions et les certifications sur le marché du travail
- Renforcer l'infrastructure d'apprentissage technique dans l'enseignement secondaire général et technico-professionnel (laboratoires, ateliers, équipements, incubateurs entrepreneuriaux) ainsi qu'un lycée technique de référence et un lycée scientifique de référence par région.
- Élaborer et réformer une offre d'enseignement et de formation de niveau secondaire et universitaire répondant aux besoins réels de l'économie.
- Renforcer la professionnalisation de l'enseignement supérieur.
- Développer des partenariats multiples entre les autorités publiques et les acteurs du secteur privé impliqués dans la formation professionnelle.

- Faciliter la réintégration des adultes et des enfants non scolarisés dans les activités d'enseignement et de formation.

5.2 Relation avec d'autres actes juridiques et réglementations connexes

Le CNC sera contextualisé par les principales lois régissant le système d'éducation et de formation, énumérées ci-dessous. De son côté, le CNC influencera le cadre juridique et réglementaire correspondant.

6. Systèmes et organisation : gouvernance, institutions, acteurs

6.1 Gouvernance, rôles, fonctions - politiques, coordination, mise en œuvre, suivi

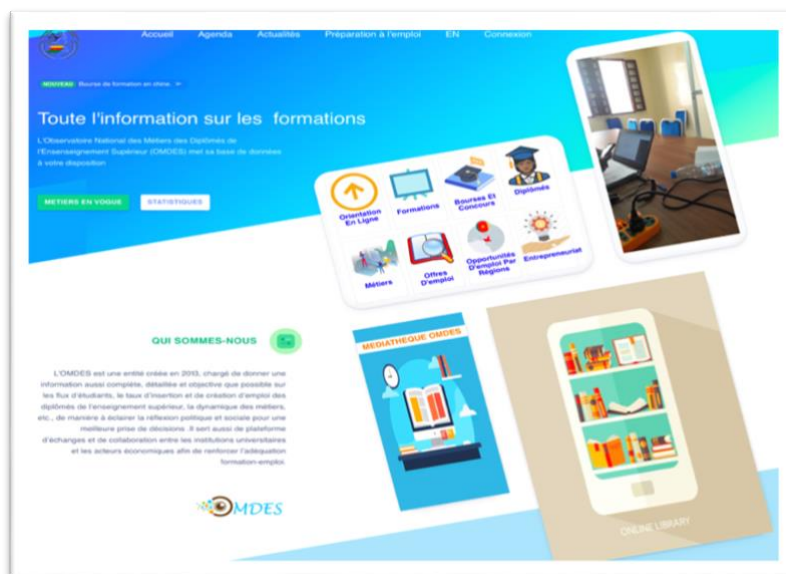
Enseignement supérieur

Ministère de tutelle : MINESUP

Conformément à la loi 005 du 16 avril 2001 et au décret n° 2012/433 du 1er octobre 2012, la Direction des Accréditations universitaires et de la Qualité, (Sous-direction de l'Assurance Qualité) travaille en collaboration avec d'autres structures des services centraux du MINESUP, dont la Direction du Développement de l'Enseignement Supérieur, et l'Inspection Générale des Affaires Académiques, ainsi qu'avec l'ANOR (Agence des Normes et de la Qualité).

L'Observatoire national des métiers des diplômés de l'enseignement supérieur (OMDES), soutenu par le MINESEC et l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), met sa base de données à la disposition des étudiants, diplômés et autres utilisateurs via son site web : <http://www.omdes.net/technology/software/prototype/pages/home/>. L'OMDES est une entité créée en 2013 chargée de donner une information aussi complète, détaillée et objective que possible sur les flux d'étudiants, le taux d'insertion et de création d'emploi des diplômés de l'enseignement supérieur, la dynamique des métiers, etc. de manière à éclairer la réflexion politique et sociale pour une meilleure prise de décision. L'OMDES fournit des informations sur les métiers, l'évaluation des formations et l'entrepreneuriat en tant que carrière. Il sert aussi de plateforme d'échange et de collaboration entre les institutions universitaires et les acteurs économiques afin de renforcer l'adéquation formation-emploi. Dans la section « [Métiers](#) », les utilisateurs ont accès à des informations sur les métiers (profils) organisés en 48 secteurs.

Figure 5: OMDES – Site web



Source: OMDÉS. <http://www.omdes.net/technology/software/prototype/pages/home/>

Enseignement de base

Ministère de tutelle : MINESEC

Enseignement secondaire

Ministère de tutelle : MINESEC

Les structures opérationnelles ayant un rôle clé dans les certifications de ce sous-système sont :

- L'Office du baccalauréat du Cameroun (O.B.C) ;
- Le Conseil du General Certificate of Education Board (G.C.E. Board).
- L'Inspection générale de l'éducation (voir annexe 2 pour plus de détails)

Inspection Générale des Enseignements

Placée sous l'autorité d'un Inspecteur Général des Enseignements, l'Inspection Générale des Enseignements comprend 9 Inspections de Pédagogie et une Cellule d'Appui à l'Action Pédagogique. Fonctions de l'Inspection Générale:

- définition des programmes de recherche;
- coordination, la supervision, suivi et l'évaluation des activités dévolues aux Inspections de Pédagogie ;
- suivi des activités des structures chargées des examens et des concours ;
- la confection et de la diffusion des annales des épreuves
- contrôle et de l'évaluation du système éducatif camerounais;
- l'adaptation permanente de la pédagogie à l'évolution de la science;
- l'application de la politique gouvernementale en matière de manuels scolaires et autres outils didactiques ;

- relations avec les institutions et organismes partenaires en matière de recherche et de programme de formation, en liaison avec la structure chargée de la coopération ;
- définition des programmes de formation continue et de l'enseignement à distance des enseignants ;
- l'élaboration du rapport annuel d'évaluation des activités pédagogiques ;
- suivi et de l'évaluation des activités pédagogiques des Conseillers d'Orientation ;
- suivi et de l'évaluation des activités relatives à la vie scolaire.

Formation professionnelle

Ministère de tutelle : MINEFOP (informations complémentaires en annexe 1)

Deux structures opérationnelles du MINEFOP sont impliquées dans le domaine spécifique de la formation professionnelle :

- L'Inspection générale de la formation (IGF)
- La Direction de la formation et de l'orientation professionnelle (DFOP)

Conformément aux dispositions du décret n° 2012/644 du 28 décembre 2012 portant organisation du MINEFOP, celui-ci est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière d'emploi, de formation et d'insertion professionnelle. En tant que tel, le ministère a les responsabilités suivantes :

- Élaboration de la politique de l'emploi et de la formation professionnelle ;
- Études sur l'évolution de l'emploi et du marché du travail ;
- Études sur l'évolution des qualifications des emplois ;
- Promotion de l'emploi ;
- Définition des programmes de formation et d'insertion professionnelle en liaison avec les administrations et organismes concernés ;
- Définition des normes d'organisation des systèmes d'apprentissage et de qualification professionnelle et du contrôle de leur application ;
- Conception et organisation des activités de formation à cycle court ;
- Orientation et placement de la main-d'œuvre ;
- Organisation et suivi de l'insertion professionnelle des jeunes formés ;
- Organisation des activités de recyclage ou de requalification des travailleurs ;
- Contrôle de l'adéquation formation emploi ;
- Relations avec les entreprises et les organisations professionnelles en liaison avec les départements ministériels sectoriels concernés ;
- Suivi et contrôle des structures de formation professionnelle en liaison avec les départements ministériels concernés ;
- Le MINEFOP suit les activités des organismes de prospection d'intervention en matière d'emploi.

Les dispositions de la loi prévoient que le MINEFOP est chargé de coordonner et de contrôler la formation professionnelle en assurant la cohérence et l'organisation vis-à-vis des multiples administrations sectorielles travaillant dans la formation professionnelle (MINADER,

MINEPIA, MINTP, MINDHU, MINPROFF, etc.), qui opèrent très souvent de façon non-homogène.

La loi N° 2018/010 du 11/07/2018 définit les principes de gouvernance de la formation professionnelle comme suit :

- L'État élabore, met en œuvre et assure le suivi des politiques publiques de la formation et de l'orientation professionnelles, en partenariat avec les collectivités locales et régionales, les organisations professionnelles, les entreprises et les autres acteurs concernés.
- La formation professionnelle obéit aux principes du tripartisme (État-employeur-travailleur), de décentralisation, de laïcité, de partenariat public-privé, de démocratie, d'équité sociale, d'ouverture au marché du travail, de formation en alternance, d'apprentissage et de cofinancement État-entreprise-travailleur.
- La communauté des acteurs de la formation professionnelle comprend les collectivités territoriales locales et régionales ; les promoteurs des structures privées de formation ou d'orientation professionnelle ; les formateurs, le personnel administratif et d'encadrement ; les apprenants ; les partenaires des milieux socioprofessionnels.
- L'État veille à l'adéquation du dispositif de formation professionnelle aux besoins exprimés par les milieux socioprofessionnels en vue de la réduction de l'inadéquation formation-emploi.

L'étude de bilan réalisée en 2019 par le MINESEC et le MINEFOP reconnaît que la coordination et la coopération entre les institutions et les acteurs concernés ne sont pas opérationnelles et nécessitent des améliorations substantielles. L'étude (MINESEC, MINEFOP, 2019) reconnaît la nécessité de créer un organe national de coordination pour l'ensemble du système d'EFTP (l'ESTP et formation professionnelle). Les mécanismes de gouvernance révisés nécessaires (rôles des acteurs et financement) seront proposés dans le cadre de deux études envisagées au cours de l'année 2020, l'une sur la gestion du système de formation professionnelle et l'autre sur le financement de la formation professionnelle.

6.2 Principaux acteurs et parties prenantes : les conseils sectoriels, le monde du travail et les établissements d'enseignement et de formation

Formation professionnelle

D'autres acteurs sont impliqués dans l'élaboration d'une formation professionnelle de qualité. Il s'agit (i) des collectivités territoriales décentralisées, (ii) les promoteurs des structures privées de formation et d'orientation professionnelle, (iii) les formateurs, (iv) le personnel administratif et d'encadrement, (v) les partenaires des milieux socioprofessionnels et (vi) les apprenants.

La participation des entreprises au processus de formation professionnelle est, quant à elle, encouragée par l'ouverture offerte pour accueillir, selon leurs capacités, des apprenants dans le cadre de l'apprentissage.

7. Assurance qualité des certifications

7.1 Base juridique du cadre de l'Assurance Qualité

La Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation 2013-2020 du **Cameroun** donne la priorité à la qualité et à la pertinence, définies comme une amélioration de la qualité de l'apprentissage et l'adaptation des contenus à l'environnement socio-économique (deuxième axe stratégique).

Enseignement supérieur

Au cours des trois dernières décennies, le système d'enseignement supérieur camerounais a connu une tendance à l'expansion importante résultant d'une forte demande sociale. Cette expansion a entraîné une augmentation du nombre d'établissements d'enseignement supérieur, principalement privés, dans un contexte de restrictions budgétaires de l'État. Les autorités gouvernementales se sont donc interrogées sur la validité des structures traditionnelles de contrôle de la qualité. L'assurance qualité est par conséquent devenue une préoccupation majeure du gouvernement camerounais. Ainsi, de 2000 à 2018, le ministère de l'Enseignement supérieur a initié des structures de supervision et d'évaluation de l'enseignement supérieur.

Le gouvernement a pris des mesures pour mettre en place au sein de l'enseignement supérieur un système d'assurance qualité, qui est coordonné par la Direction des accréditations universitaires et de la qualité (DAUQ) du ministère de l'Enseignement supérieur (MINESUP).

La direction a présenté son rapport d'auto-évaluation, qui a servi de base à la première évaluation externe pilote réalisée en 2018 pour tester les sections B et C des Références et lignes directrices africaines pour l'assurance qualité ([ASG-QA](#)) dans le cadre de l'initiative HAQAA (HAQAA, 2019). L'évaluation constate des progrès dans les domaines suivants : a) Les instruments et lignes directrices visant à soutenir les processus d'assurance qualité (interne, externe), diffusés aux établissements d'enseignement supérieur et reposant sur la pratique internationale ; b) l'évaluation annuelle régulière des établissements et des programmes d'enseignement, en place depuis 2015 ; c) la mise en œuvre d'activités visant à développer et à inculquer une culture d'amélioration continue ; et d) l'élaboration et discussion en cours du projet de spécifications pour la création d'une agence d'assurance qualité entièrement autonome.

Le MINESUP (DAUQ) a élaboré et diffusé un ensemble de guides, de référentiels et d'indicateurs pour l'évaluation et l'assurance qualité de l'éducation et de la recherche. Ces documents de référence sont alignés sur les pratiques internationales, notamment sur les lignes directrices du CAMES.

Liste des guides et référentiels d'assurance qualité publiés par le MINESUP :

- MINESUP, Guide pour le développement d'un cadre interne d'assurance qualité par les institutions universitaires au Cameroun. (Programme d'appui à la composante technologique et professionnelle de l'enseignement supérieur).
- MINESUP (2015), Normes universitaires applicables aux établissements d'enseignement supérieur au Cameroun.
- MINESUP (2017), Développement de la composante technologique et professionnelle dans l'enseignement supérieur camerounais : actions PRO-ACT de 2007 à ce jour.
- MINESUP (2017), Lignes directrices pour la recherche universitaire au Cameroun.
- MINESUP (2018), Cartographie des diplômes de l'enseignement supérieur au Cameroun. Volume II.
- MINESUP (2018), Lignes directrices pour la professionnalisation de l'enseignement universitaire au Cameroun. (Programme d'appui à la composante technologique et professionnelle de l'enseignement supérieur).
- MINESUP (2018a), Guide national des indicateurs d'évaluation des performances et de comparabilité des institutions universitaires.
- MINESUP (2018b), Références et lignes directrices en matière d'éducation (Programme de soutien à la composante technologique et professionnelle de l'enseignement supérieur).

Enseignement de base et secondaire

Dans les sous-systèmes pré-tertiaires de l'éducation et de l'EFTP, coordonnés par différents ministères (MINEDUB, MINESEC), l'approche de l'assurance qualité repose sur les fonctions des inspections respectives. Les échanges avec les experts nationaux et les ministères, ainsi que les analyses nationales du système d'enseignement technique et de formation professionnelle, consultés pour cette étude de cartographie, prouvent que des efforts sont déployés par les ministères concernés pour mettre en œuvre et améliorer les normes de qualité existantes, renouveler et actualiser les programmes d'études basés sur les compétences et améliorer la formation des enseignants et des formateurs.

Dans le même temps, les autorités reconnaissent que la qualité globale et les acquis de l'apprentissage obtenus dans l'enseignement technique et la formation professionnelle sont affectés par de nombreux facteurs, tels que des infrastructures et des équipements de formation obsolètes et inadéquats pour l'apprentissage pratique, une coopération insuffisante avec les employeurs et des problèmes liés au contexte sociopolitique difficile qui s'est aggravé ces dernières années.

Formation professionnelle

L'assurance qualité de la formation professionnelle se réfère à la qualité de la formation dispensée, à la qualité des formateurs, à la qualité des infrastructures et des équipements pédagogiques existants dans le centre de formation. L'assurance qualité se réfère également à l'évaluation de la mise en œuvre des programmes de formation et des examens de fin de formation.

- Une réflexion entre le MINEFOP et l'ANOR est bien avancée pour définir les modalités sur les normes et la qualité de la formation professionnelle.

- Il est également important de noter l'existence d'un Guide des normes.

Lien entre la formation professionnelle et la demande du marché du travail

Études prospectives et sectorielles : Plusieurs études ont été menées et ont éclairé les décisions politiques, telles que la réforme de la SAR/SM, qui a abouti au lancement de CFM, de CFPE, de CFPS, et l'identification des besoins en compétences dans les projets structurants.

Études de suivi des diplômés pour suivre leur insertion professionnelle : Aucune étude n'a été menée dans le domaine de la formation professionnelle pour évaluer le niveau de satisfaction, ou l'efficacité externe et interne du système de formation professionnelle. L'élaboration d'un mécanisme de suivi des diplômés est toutefois en cours de finalisation avec les partenaires (UNESCO et OIF).

Cartographie de la formation professionnelle : La dernière cartographie a été élaborée en 2012 et est en cours d'actualisation. Il est important de noter qu'il existe une forte concentration de structures de formation privées dans les villes de Douala et Yaoundé. Dans le même temps, les régions du nord, du sud, de l'Adamaoua et de l'est connaissent une pénurie de centres de formation professionnelle malgré leur potentiel naturel et leurs opportunités économiques.

7.2 Processus d'assurance qualité

Enseignement supérieur

Le MINESEC a élaboré une série de lignes directrices, de références et de normes, indiquées ci-dessus (§7.1), pour soutenir les établissements d'enseignement supérieur en matière d'organisation, de mise en œuvre et d'amélioration de l'assurance qualité.

Le système national d'assurance de la qualité, par le biais de la législation, comprend les processus suivants :

- Évaluation - double : a) interne (auto-évaluation) de l'établissement d'enseignement supérieur et b) externe
- Accréditation et enregistrement : a) création d'un établissement d'enseignement supérieur ; et b) création de cycles d'études (programmes) menant à des grades et diplômes.

Tous les établissements d'enseignement supérieur sont tenus de mettre en place des systèmes internes d'évaluation et d'assurance qualité et de procéder à une auto-évaluation régulière de leurs performances.

L'évaluation externe couvre les dimensions institutionnelles suivantes de l'établissement d'enseignement supérieur, à savoir le développement institutionnel, la gestion institutionnelle, les infrastructures, la politique universitaire et la politique des ressources humaines.

L'École Nationale Supérieure Polytechnique (ENSP), de l'Université de Yaoundé I, a coopéré avec la *Commission des Titres d'Ingénieur* (CTI) française dans le cadre de sa demande d'évaluation pour l'*habilitation* (CTI, 2017)

Tableau 5 : Établissements d'enseignement supérieur publics accrédités

Université	Site web	Domaines d'études	Certifications
Université de Bamenda		Multidisciplinaire : Arts, Sciences humaines et sociales ; Économie et gestion ; Sciences juridiques et politiques ; Sciences et technologies ; Sciences de la santé	Total : 230 (DUT, HND, Licence, DIPSES, DIPET, DIPCO, DIPEN, Master, Doctorat)
Université de Buea	https://www.ubuea.cm/	Multidisciplinaire : Arts, sciences humaines et sociales ; Sciences de la santé ; Sciences et technologies ; Économie et gestion ; Sciences de l'ingénierie	Total: 264 (HND, Licence, DIPET, Master, Doctorat)
Université de Douala	https://www.univ-douala.cm/	Multidisciplinaire : Arts, Sciences humaines et sociales ; Économie et gestion ; Sciences juridiques et politiques ; Sciences et technologies ; Sciences de la santé	Total : 450 (BTS, DES, DEPA, DIPET, DUT, HND, Licence, Master, Doctorat)
Université de Dschang	https://www.univ-dschang.org/	Multidisciplinaire : Arts, sciences humaines et sociales ; Économie et gestion ; Science et technologie ; Sciences de la santé	Total : 277 (BTS, DUT, Licence, Master, Doctorat)
Université de Maroua	http://www.univ-maroua.cm/fr	Multidisciplinaire : Arts, Sciences humaines et sociales ; Économie et gestion ; Science juridique et politique ; Science et technologie	Total : 242 (Technicien, Technicien Senior, DIPES, DIPET, DIPCO, Ingénieur, Licence, Master, Doctorat)
Université de Ngaoundere	http://www.univ-ndere.cm/?lang=en	Multidisciplinaire : Arts, Sciences humaines et sociales ; Économie et gestion ; Sciences juridiques et politiques ; Sciences et technologies ; Sciences de la santé	Total : 183 (DUT, DIPES, Ingénieur adjoint, Licence, Master, Doctorat)
Université de Yaoundé I	https://uy1.uninet.cm/	Multidisciplinaire : Arts, sciences humaines et sociales ; Science et technologie ; Sciences de la santé	Total : 325 (DUT, DIPET, DIPES, Ingénieur, Licence, Master, Doctorat)
Université de Yaoundé II	https://www.univ-yaounde2.org/	Multidisciplinaire : Arts, sciences humaines et sociales ; Économie et gestion ; Sciences juridiques et politiques	Total : 126 (Licence, Master, Doctorat, CAPACITE, Diplôme d'études supérieures professionnelles)

Source : MINESUP (2018), *Cartographie des diplômes de l'enseignement supérieur au Cameroun. Volume II.*

7.3 Les organismes d'assurance qualité et régulateurs dans la mise en œuvre du CNC

Enseignement supérieur

L'assurance qualité dans le système d'enseignement supérieur camerounais reste pour l'instant dévolue au ministère de l'Enseignement supérieur. Au sein du ministère de l'Enseignement supérieur, la direction des Accréditations et de la Qualité des universités (DAUQ) est responsable, entre autres, de la politique générale du ministère en matière d'accréditation et d'assurance qualité, en collaboration avec l'Agence nationale des normes (ANOR).

Elle a développé, en étroite collaboration avec l'Inspection générale des affaires académiques (IGA), plusieurs outils d'appui à la mise en œuvre de l'assurance qualité, notamment : le référentiel d'évaluation des universités publiques (en 2014), les normes universitaires minimales et la méthode d'évaluation des cours (en 2015), les normes spécifiques à l'enseignement supérieur et à la recherche (en 2016). Ces outils se sont fortement appuyés sur les guides du CAMES, qui s'inspirent des pratiques internationales.

Depuis 2015 des évaluateurs ont été formés chaque année pour mener des évaluations dans les établissements éligibles. Les résultats ne sont pas publiés par la Commission, mais sont renvoyés aux parties intéressées, sur instruction du ministre. Les outils sont améliorés chaque année sur la base du feedback.

La création d'une Commission nationale d'assurance qualité (CNAQ) est par ailleurs en discussion depuis 2016. La CNAQ devrait fonctionner sous l'autorité du ministre en charge de l'enseignement supérieur, avec pour mission principale de favoriser la coopération entre toutes les composantes de l'enseignement supérieur et la mise en place de pratiques visant à améliorer la qualité de l'enseignement dispensé dans chaque établissement. Elle devrait s'appuyer sur un secrétariat technique, un sous-comité des références et des évaluations, et un sous-comité des classements et des accréditations. Les sous-comités seront présidés par des fonctionnaires ayant des responsabilités dans l'enseignement supérieur, tels que les inspecteurs et les directeurs des services centraux.

Le rapport d'auto-évaluation pour l'évaluation HAQAA mentionnée ci-dessus (HAQAA, 2019) examine les principales lacunes de la CNAQ :

- Le rôle consultatif de l'ANAQ, qui est placé sous l'autorité du ministre en charge de l'enseignement supérieur ;
- Le manque de ressources humaines spécialement formées dans le domaine de l'assurance de la qualité
- Le problème du financement de la future agence.

7.4 Participation aux organismes internationaux (l'AQVN, par exemple)

Les institutions camerounaises participent à diverses institutions internationales, ainsi qu'à des activités et projets de coopération, tels que :

- Le Cameroun est un État membre du [CAMES](#)
- Il participe au projet HAQAA du partenariat Afrique-UE. Le projet HAQAA se concentre sur l'harmonisation de l'assurance qualité et de l'accréditation dans l'enseignement supérieur.
- Les universités de Douala, Ngaoundéré et Yaoundé I sont membres du Réseau africain de développement de MOOC pour l'innovation pédagogique dans l'enseignement supérieur ([REAMOOC](#)).

8. Mise en œuvre du CNC

8.1 Inclusion des certifications au registre

La liste et les principales caractéristiques des certifications du système d'enseignement secondaire technique et professionnel dans les registres, ainsi que diverses informations, sont disponibles sur demande auprès du ministère concerné.

Dans l'enseignement supérieur, le département chargé des accréditations universitaires publie régulièrement des cartographies détaillées de tous les cursus et certifications des établissements publics et privés. Ces informations très utiles ne sont toutefois pas accessibles en ligne :

- MINESUP (2018), Cartographie des diplômes de l'enseignement supérieur au Cameroun. Volume II.

8.2 Financement

Le budget étatique est la principale source de financement des différentes activités ministérielles relatives aux certifications (MINEDUB, MINESEC, MINESUP, MINEFOP).

Des ressources importantes pour s'engager dans le processus d'élaboration du CNC seront déployées dans le cadre du projet « [Développement de l'enseignement secondaire et des qualifications](#) » financé par le Groupe de la Banque mondiale. La sous-composante 2.3 du projet sera axée sur le renforcement de la capacité institutionnelle du système de développement des qualifications, qui inclura l'élaboration du CNC, en s'appuyant sur les travaux préliminaires réalisés par le MINEFOP en 2017 et le groupe de travail interministériel déjà en place.

D'autres partenaires internationaux contribuant au développement des aspects relatifs aux certifications dans les différents sous-systèmes comprennent l'AFD, le CEGEP, GIZ, la KOICA et l'OIF.

8.3 Suivi, évaluation et développement

La loi n° 98/004 du 04/04/1998 (Orientation de l'éducation au Cameroun) définit au chapitre II les grands principes de l'évaluation régulière du système éducatif. L'État est responsable de l'évaluation régulière. A cette fin, l'État encourage et soutient les activités de recherche en éducation, qui doivent être conduites par des organismes spécialisés.

9. Validation des acquis de l'expérience, non formel et informel (VAE)

9.1 Caractéristiques et statut de la VAE

La loi n° 2018/010 du 11/07/2018 régissant la formation professionnelle au Cameroun définit en son article 38 que « la validation des acquis de l'expérience est un droit reconnu à toute personne disposant d'aptitudes professionnelles acquises dans la vie active ». Les modalités d'organisation et de mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience sont définies par voie réglementaire.

Dans son article 6, la même loi définit la VAE comme étant un « processus d'évaluation permettant d'obtenir une certification correspondant à son expérience professionnelle ».

La Direction de la formation et de l'orientation professionnelle du MINEFOP a pour mandat d'organiser les sessions de la VAE.

10.Reconnaissance des certifications étrangères

Le ministère de l'Enseignement supérieur est chargé de la reconnaissance des certifications étrangères. La session ordinaire de la Commission nationale d'évaluation des formations dispensées à l'étranger siège au moins trois (03) fois par an pour délibérer sous la supervision du ministre étatique, le ministre de l'Enseignement supérieur.

11.Interrelations avec les autres pays et régions

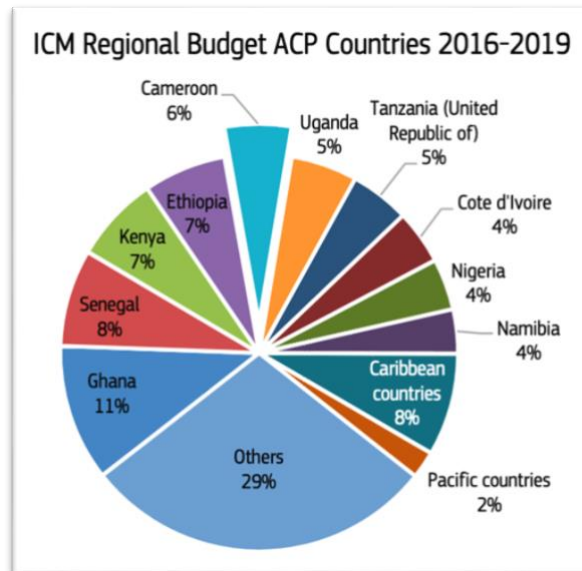
Le Cameroun participe à la coopération internationale et à divers réseaux dans le domaine de l'éducation et de la formation, notamment :

- UA : projet HAQAA, projet ACQF
- Initiatives de la CEEAC et de la CEMAC en matière d'éducation
- Organisation internationale de la Francophonie

Le Cameroun participe activement aux programmes d'éducation de l'UE : a) le [Programme Erasmus+](#) et b) les masters communs Erasmus Mundus (MCEM). Le nombre de boursiers

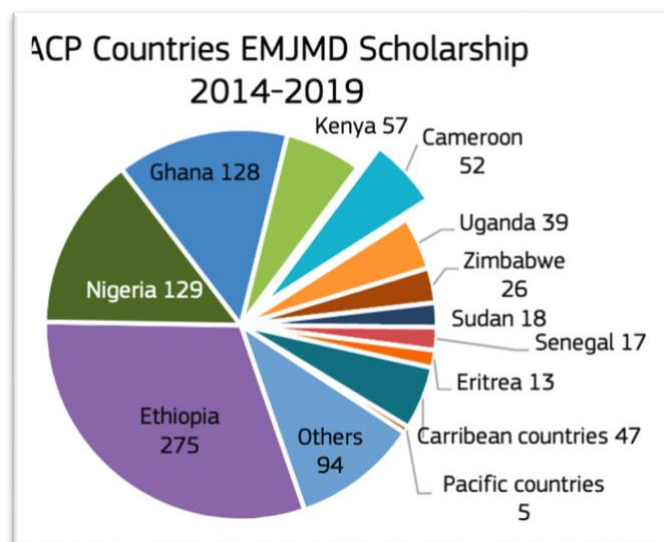
camerounais du MCEM est en augmentation et a atteint un total de 52 boursiers entre 2014 et 2019.

Figure 6 : Le Cameroun dans la mobilité internationale du crédit - Budget régional des pays ACP 2016-2019



Source: [Erasmus+ for higher education in Cameroon.](#)

Figure 7 : Le Cameroun dans le MECM 2014-2019



Source: [Erasmus+ for higher education in Cameroon.](#)

12. Conclusions et projets futurs

La [Stratégie nationale de développement 2020-2030](#) (SND30), deuxième phase de la Vision 2035, a été officiellement annoncée le 16 novembre 2020⁶. La SND30 fait de la transformation structurelle et du développement inclusif des priorités majeures, avec un fort accent sur l'industrialisation du pays. Dans ce contexte, la SND30 privilégie la réforme de l'éducation et formation, le développement et adéquation des compétences et le programme de formation de masse et de renforcement des capacités des travailleurs (*Train my generation*). La nouvelle phase de la stratégie pour le secteur de l'éducation est en cours de discussion au moment de la rédaction de ce rapport.

Les inégalités en matière d'éducation et la fracture régionale au Cameroun ont été reconnues dans la Stratégie du secteur de l'éducation et de la formation 2013-2020. Le document [Cameroon Education Cluster Strategy North West & South West Jan-Dec 2020](#) offre un panorama saisissant des vulnérabilités causées par le conflit et la violence armée au système scolaire et aux niveaux de vie et de sécurité des enfants et des adolescents. Selon les données analysées par cette stratégie, dans les deux régions combinées, plus de 5 300 écoles (3% du total) ne fonctionnent pas, plus de 841 300 enfants ne sont pas scolarisés et plus de 21 120 enseignants sont absents (page 7). Le nombre de personnes déplacées au sein des deux régions a atteint 450 268 personnes en août 2019, dont environ 270 160 enfants d'âge scolaire (page 11). L'éducation est utilisée comme instrument de pression par les parties en conflit.

Pour remédier à cette situation désastreuse, il faudra continuer à recourir à la participation, à des politiques et à des ressources ciblées et cohérentes, afin de rétablir un accès égal et sûr de l'ensemble de la population à l'éducation, aux compétences et aux certifications.

L'éducation et la pandémie de coronavirus

En mars 2020, le Cameroun a pris des mesures couvrant tous les secteurs politiques pour faire face, gérer et combattre la pandémie de coronavirus. Pratiquement tous les sous-systèmes d'éducation et de formation ont réagi et mené des campagnes d'information et ont ajusté les modalités d'apprentissage et d'enseignement. L'évaluation finale dans l'enseignement de base et secondaire pour l'année scolaire 2019/2020 a été réalisée malgré les circonstances difficiles.

⁶ Présentation officielle du SND2030 : https://www.minapat.gov.cm/index.php?option=com_content&view=article&id=629:lundi-16-novembre-2020-le-gouvernement-lance-la-deuxieme-phase-de-la-vision-2035&catid=25&lang=fr&Itemid=144

13. Références / Sources

a) Au niveau national : actes juridiques, documents politiques et stratégiques, analyses

Portail de données du Cameroun. À : <https://cameroon.opendataforafrica.org/>

Cameroon Education Cluster Strategy North West & South West Jan-Dec 2020 (2020). Unicef. À : https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/cameroon_education_cluster_strategy_1_nov_2019_mk_final.pdf

INS (2019), Les indicateurs de conjoncture, Octobre 2019. À : <http://slmp-550-104.slc.westdc.net/~stat54/downloads/2019/BULLETTIN DES INDICATEURS T2 19.pdf>

Décret N° 2012/644 du 28/12/2012, sur l'organisation du MINEFOP

Décret N° 2012/267 du 11/06/2012, sur l'organisation du ministère de l'Enseignement secondaire

Loi n° 98/004 du 4 avril 1998 sur l'orientation de l'éducation au Cameroun. À : <http://www.unesco.org/education/edurights/media/docs/3fbc027088867a9096e8c86f0169d457b2ca7779.pdf>

Loi n° 005/2001 du 16 avril 2001 relative à l'orientation de l'enseignement supérieur. À : <http://www.unesco.org/education/edurights/media/docs/073d65dfde800ba6e9e8e8c72db5dcc48abaa500.pdf>

Loi 2018/010 du 11.07.2018 régissant la formation professionnelle au Cameroun. À : https://www.minefop.gov.cm/images/phocadownload/law_vocational_training_in_Cameroon_.pdf

Loi 2018/010 du 11.07.2018 régissant la formation professionnelle au Cameroun. À : https://www.minefop.gov.cm/images/phocadownload/LOI_SUR_LA_FORMATION_PROFESSIONNELLE_A_U_CAMEROUN.pdf

MINEFOP (2020), Information de synthèse - Communication en vue de la réunion pour le rapport cartographique national de l'ACQF, le 11/03/2020. Non publié.

MINEPAT (2020), Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30). En français : <https://www.dgb.cm/news/developpement-le-gouvernement-presente-sa-strategie-nationale-2020-2030/>. En anglais : http://minepat.gov.cm/index.php?option=com_docman&view=download&alias=262-national-development-strategy-2020-2030&category_slug=strategies-de-developpement&Itemid=284&lang=en

MINESEC (2016), Département du génie civil, du bois et des techniques agricoles. Référentiel de Formation du métier de Technicien Géomètre-Topographe. Classe de Première.

MINESEC, MINEFOP (2019), Étude sur l'état des lieux de l'Enseignement et de la Formation Techniques et Professionnelles au Cameroun. Non publié.

MINESEC (2020), Aperçu général sur l'état des lieux de l'enseignement secondaire technique et professionnel au Cameroun (édition 2019). Ébauche. Non publié.

MINESUP, Guide pour le développement d'un cadre interne d'assurance qualité par les institutions universitaires au Cameroun. (Programme d'appui à la composante technologique et professionnelle de l'enseignement supérieur).

MINESUP (2015), Normes universitaires applicables à tous les établissements d'enseignement supérieur au Cameroun.

MINESUP (2017), Développement de la composante technologique et professionnelle dans l'enseignement supérieur camerounais : actions PRO-ACT de 2007 à ce jour.

MINESUP (2017), Lignes directrices pour la recherche universitaire au Cameroun.

MINESUP (2018), Cartographie des diplômés de l'enseignement supérieur au Cameroun. Volume II.

MINESUP (2018), Lignes directrices pour la professionnalisation de l'enseignement universitaire au Cameroun. (Programme d'appui à la composante technologique et professionnelle de l'enseignement supérieur).

MINESUP (2018a), Guide national pour l'évaluation des indicateurs de performance et de comparabilité des universités.

MINESUP (2018b), Références et lignes directrices en matière d'éducation (Programme de soutien à la composante technologique et professionnelle de l'enseignement supérieur).

Ministère de l'Économie, de la Planification et du Développement régional (2009), Cameroon Vision 2035. À : <http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/cmr145894.pdf>

Rapport d'évaluation technique du Document de Stratégie du Secteur d'Éducation et de la Formation (2013-2020) en vue de son endossement au partenariat mondial pour l'éducation par les partenaires techniques et financiers. À :

https://www.globalpartnership.org/sites/default/files/2015_02_cameroon_appraisal_report.pdf

République du Cameroun, Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation 2013-2020. À :

<https://info.undp.org/docs/pdc/Documents/CMR/strat%C3%A9gie%20du%20secteur%20%C3%A9ducation.pdf>

République du Cameroun, Examen national 2015 de l'éducation pour tous, 2015. À :

<https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000231716?locale=en>

République du Cameroun (2009), Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE) - Cadre de référence pour l'action gouvernementale 2010-2020. À :

<http://onsp.minsante.cm/fr/publication/194/document-de-strat%C3%A9gies-pour-la-croissance-et-lemploi-dsce>

b) Études, analyses, rapports

Groupe de la Banque africaine de développement (2020), Perspectives économiques en Afrique 2020. À : <https://www.afdb.org/en/documents/african-economic-outlook-2020>

Banque africaine de développement, CAMEROUN : DOCUMENT DE STRATEGIE CONJOINTE POUR LES PAYS 2015-2020 ET RAPPORT D'EXAMEN DES PERFORMANCES DU PORTEFEUILLE DE PAYS. À :

https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Cameroon_-_Joint_2015-2020_Country_Strategy_Paper_and_Country_Portfolio_Performance_Review_report_-_06_2015.pdf

Union africaine, AFDB, UN ECA, Rapport 2019 sur l'indice d'intégration régionale en Afrique. 2020. À :

<https://www.integrate-africa.org/reports-data/download-the-reports/>

Commission des Titres d'Ingénieur, Rapport de mission d'audit à l'ENSP (Yaoundé, Cameroun). À :

<https://cetic.cm/wp-content/uploads/2017/08/RAPPORT-YAOUNDE-DEF-CTI.pdf>

Commission européenne, Erasmus+ pour l'enseignement supérieur au Cameroun. À :

https://ec.europa.eu/assets/eac/erasmus-plus/factsheets/africa/cameroon_erasmusplus_2019_en.pdf

HAQAA (2019), Analyse du rapport d'auto-évaluation du Cameroun. Rédigé par : Dr Josep Manel Torres Sola et Dr Abdel Karim Koumare. Non publié.

JICA, Rapport d'analyse du secteur de l'éducation de base Cameroun, 09/2012.

À : <https://openjicareport.jica.go.jp/pdf/12083150.pdf>

REAMOOC. À : <http://reamooc.org/>

PNUD (2019), Indice de développement humain au Cameroun. À :

http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr_theme/country-notes/CMR.pdf

Groupe de la Banque mondiale (2014), Banque Mondiale, Cahiers Économiques du Cameroun – Réexaminer les sources de la croissance. La qualité de l'éducation de base. Janvier 2014, Numéro 7. À : <http://documents.banquemondiale.org/curated/fr/947461468011438155/pdf/881860WPOP127600Box385205B00PUBLIC0.pdf>

Groupe de la Banque mondiale (2016), Mémoire économique du Cameroun : marchés, administration publique et croissance. <http://documents.worldbank.org/curated/en/981281491336365033/Cameroon-economic-memorandum-markets-public-administration-and-growth>

Groupe de la Banque mondiale (2018), Projet d'appui à la réforme de l'éducation - Document d'évaluation du projet. À : <http://documents1.worldbank.org/curated/en/991921525399281987/pdf/CAMEROON-PAD-03232018.pdf>

Groupe de la Banque mondiale (2019), Projet de développement de l'enseignement secondaire et des compétences - Document d'information sur le projet. À : <https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/985741559276623707/concept-project-information-document-pid-secondary-education-and-skills-development-project-p170561>

Groupe de la Banque mondiale (2020), Projet de développement de l'enseignement secondaire et des compétences - Document d'évaluation du projet. À : <http://documents1.worldbank.org/curated/en/913591595210515945/pdf/Cameroon-Secondary-Education-and-Skills-Development-Project.pdf>

14. Annexes

Annexe 1: MINEFOP

Formation professionnelle (MINEFOP) - rôles et fonctions

Deux structures opérationnelles sont spécifiquement impliquées dans le domaine de la formation professionnelle :

- L'Inspection générale de la formation (IGF)
- La Direction de la formation et de l'orientation professionnelle.

a) L'Inspection générale de la formation (IGF) est chargée :

- de la définition des grandes orientations pédagogiques et andragogiques de la formation professionnelle ;
- de la recherche et la production de matériel et de ressources pédagogiques dans le domaine de l'ingénierie de la formation professionnelle pour l'emploi, en liaison avec le Centre national d'éducation (CNE) ;
- de la standardisation du système et des mécanismes de formation professionnelle pour l'emploi, leur classification et leur réhabilitation ;
- du développement de la qualité, de l'efficacité et de l'efficacités des méthodes de formation professionnelle ; le contrôle de l'application des normes de formation ;
- de la mise en œuvre de critères de référence pour la formation professionnelle ;
- de l'adaptation continue des technologies de formation aux meilleures pratiques ;
- de la participation à la coopération avec des partenaires institutionnels et techniques ainsi qu'avec des entreprises ;
- de l'implication et la consultation des commissions professionnelles locales, régionales, sectorielles et nationales ;
- de la définition, la consolidation et les études des secteurs de formation professionnelle ;
- de la production de matériel d'accompagnement pédagogique et andragogique ;
- de l'élaboration et la diffusion de la cartographie de la formation professionnelle ;
- du développement de l'enseignement à distance ;
- de la validation des propositions de sujets d'examen nationaux et spécifiques, en liaison avec le secteur professionnel concerné ; et
- de l'évaluation de la formation dans les structures de formation professionnelle spécialisées, en collaboration avec les administrations et agences compétentes.

Dans son organisation, l'IGF comprend, en plus de l'inspecteur général de la formation, quatre inspecteurs de formation, chacun assisté par un attaché pédagogique. Plusieurs membres du personnel sont impliqués dans la mise en œuvre des actions de l'IGF.

b) La Direction de la formation et de l'orientation professionnelle (DFOP) se compose des entités suivantes :

- la sous-direction de la gestion des structures de formation ;
- la sous-direction des examens, des concours et de la certification ; et
- la sous-direction de l'orientation professionnelle.

Et est chargé :

- de l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de formation professionnelle, d'apprentissage et de formation en alternance ;
- de la détermination des besoins de formation et la dotation en personnel des structures publiques de formation professionnelle ;
- de la définition des programmes de formation professionnelle ;
- de la préparation de la mobilité du personnel administratif et des formateurs des structures publiques de formation professionnelle ;
- du recyclage et le dépistage des personnes handicapées en vue de leur requalification et de leur formation continue ;
- de la prospection et l'octroi de bourses et de stages dans le domaine de la formation professionnelle ;
- des statistiques sur les structures, le personnel, les offres de formation et les apprenants des structures privées de formation professionnelle ;
- de la création, l'ouverture, la fermeture, l'octroi ou le retrait des accréditations accordées aux structures privées de formation professionnelle, en liaison avec les administrations compétentes ;
- de l'information du public sur les structures publiques et privées de formation professionnelle, en liaison avec l'ONEFOP ;
- des subventions aux structures privées de formation professionnelle et le contrôle de leur utilisation, conformément aux dispositions légales en vigueur ;
- de la régulation de l'offre de formation professionnelle par rapport à la demande ;
- du contrôle administratif des activités des structures de formation professionnelle publiques et privées ;
- de la conception d'indicateurs, de normes et de procédures dans le domaine de la formation professionnelle ;
- du contrôle de l'application des réglementations relatives aux examens psychotechniques et à l'orientation professionnelle ;
- de la supervision des concours et des examens organisés par les organismes de formation professionnelle publics et privés ;
- de l'organisation des examens de fin de formation ;
- de l'organisation de sessions de validation des acquis de l'expérience
- du suivi des structures spécialisées de formation professionnelle, en collaboration avec les administrations et agences compétentes.

Plusieurs services et bureaux contribuent à la mise en œuvre des actions programmées par le DFOP.

Annexe 2 : MINESEC

Inspection Générale des Enseignements

Article 7.- (1) Placée sous l'autorité d'un Inspecteur Général des Enseignements, l'Inspection Générale des Enseignements est chargée :

- de la définition des programmes de recherche ;
- de la coordination, de la supervision, du suivi et de l'évaluation des activités dévolues aux Inspections de Pédagogie ;
- du suivi des activités des structures chargées des examens et des concours ;
- de la confection et de la diffusion des annales des épreuves suscitées ;
- du contrôle et de l'évaluation du système éducatif camerounais ;
- de l'adaptation permanente de la pédagogie à l'évolution de la science ;
- de l'application de la politique gouvernementale en matière de manuels scolaires et autres outils didactiques ;
- des relations avec les institutions et organismes partenaires en matière de recherche et de programme de formation, en liaison avec la structure en charge de la coopération ;
- de la définition des programmes de formation continue et de l'enseignement à distance des enseignants ;
- de l'élaboration du rapport annuel d'évaluation des activités pédagogiques ;
- du suivi et de l'évaluation des activités pédagogiques des Conseillers d'Orientation ;
- du suivi et de l'évaluation des activités relatives à la vie scolaire.

L'Inspection Générale des Enseignements comprend :

- neuf (09) Inspections de Pédagogie ;
- une (01) Cellule d'Appui à l'Action Pédagogique.

INSPECTIONS DE PÉDAGOGIE

Placées sous l'autorité des Inspecteurs Coordonnateurs Généraux, les Inspections de Pédagogie sont chargées :

- de la supervision et de la coordination de l'activité des Inspecteurs Pédagogiques Nationaux :

- de la définition et de l'élaboration des programmes ainsi que les méthodes d'enseignement des différentes disciplines ;
- du suivi, du contrôle et de l'évaluation permanente des programmes, des enseignants, des manuels et matériels didactiques ;
- des enquêtes d'ordre pédagogique auprès des délégations régionales ;
- de la mise en œuvre des programmes de recherche pédagogique en liaison avec la Cellule d'Appui à l'Action Pédagogique ;
- de la mise en œuvre de la recherche et de l'innovation pédagogique associée à l'expérimentation ;
- du suivi et de l'évaluation de la Formation à Distance des enseignants ;
- du suivi, de l'encadrement et de l'évaluation des élèves-professeurs et élèves-maîtres des écoles normales ;
- du suivi de la formation continue des enseignants, en liaison avec la Direction des Ressources Humaines ;
- de l'élaboration des fiches pédagogiques;
- de l'élaboration du rapport semestriel d'évaluation des activités d'éducation ;
- de la mise en forme et du contrôle des sujets des examens et des concours en liaison avec les Inspections Pédagogiques Régionales ;
- de l'élaboration des corrigés des sujets des examens et concours ;
- de l'émission des avis techniques sur la formation initiale des enseignants et des cadres de supervision pédagogique ;
- de l'émission des avis techniques sur les propositions des listes des correcteurs, chargés de mission et présidents de jurys des examens officiels, en liaison avec les organismes chargés de l'organisation des examens et des concours.

Elles sont réparties ainsi qu'il suit :

- l'Inspection de Pédagogie chargée de l'Enseignement et de la promotion du Bilinguisme : enseignement et promotion de l'anglais pour les francophones et du français pour les anglophones ;
- l'Inspection de Pédagogie chargée de l'Enseignement des Sciences et Technologies du Tertiaire ;
- l'Inspection de Pédagogie chargée de l'Enseignement des Lettres, des Arts et des Langues : français 1ère langue, anglais 1ère langue, allemand, arabe, espagnol, chinois, japonais, italien, portugais, etc., et des langues et cultures nationales ;
- l'Inspection de Pédagogie chargée de l'Enseignement des Techniques Industrielles ;
- l'Inspection de Pédagogie chargée de l'Enseignement des Sciences Humaines : philosophie, histoire, géographie, éducation à la citoyenneté et à la Morale ;
- l'Inspection de Pédagogie chargée de l'Enseignement des Sciences : mathématiques, physiques, chimie, technologie, sciences de la vie et de la terre, éducation à l'environnement, hygiène et biotechnologie ;
- l'Inspection de Pédagogie chargée de l'Enseignement normal ;

- l'Inspection de Pédagogie chargée de l'Enseignement de l'informatique (informatique, infographie, maintenance informatique) ;
- l'Inspection de Pédagogie chargée de l'Orientation et Vie Scolaires.

L'Inspection de Pédagogie chargée de l'Orientation et Vie Scolaire est chargée :

- du suivi et de l'évaluation des activités des Conseillers d'Orientation ;
- de la formation continue des Conseillers d'Orientation, en liaison avec la Direction des Ressources Humaines ;
- du suivi et de l'encadrement des Conseillers d'Orientation ;
- de l'élaboration des outils d'orientation des élèves ;
- de l'émission des avis techniques sur le choix des filières ;
- de l'information des parents et des élèves sur les filières et débouchés existants ;
- de la validation, du suivi et de l'évaluation des projets d'établissements ;
- du suivi et de l'évaluation des personnels de direction des établissements scolaires, en liaison avec l'Inspection Générale des Services ;
- de la validation et du suivi de l'application du règlement intérieur ;
- de la formation continue et de l'évaluation des personnels de documentation et de bibliothèques ;
- du suivi et de l'évaluation des centres de documentation et des bibliothèques ;
- du contrôle des normes relatives aux ateliers, laboratoires et autres salles spécialisées, en liaison avec les autres structures compétentes ;
- du suivi et de l'évaluation des établissements en matière d'hygiène, de salubrité et d'environnement ;
- de la formation des délégués d'élèves et membres des différents conseils de l'établissement ;
- du suivi et de l'évaluation des activités post et périscolaires;
- de la promotion des relations interdisciplinaires ;
- du suivi de l'accompagnement des élèves en difficulté scolaire ;
- du suivi, de l'encadrement et de l'évaluation des élèves-conseillers d'orientation.

Chaque Inspection de Pédagogie est animée par deux (02) ou trois (03) Inspecteurs Pédagogiques Nationaux par discipline ou groupe de disciplines.

Les Inspections de Pédagogie comprennent des Sections animées chacune par un (01) Inspecteur Pédagogique National Chef de Section. Deux exemples :

L'Inspection de Pédagogie chargée de l'Enseignement des Sciences et Technologies du Tertiaire comprend :

- la Section des Sciences et Techniques Economiques et de Gestion (Comptabilité et Finances, Sciences Economiques et Sociales, Assurances, Mathématiques Financières, Droit, Législation) ;
- la Section de l'Action et Communication Administratives et Commerciales (métiers de Secrétariat et de Bureautique, Communication et Gestion Administratives, Action et Communication Commerciales, Economie Sociale et Familiale, Hôtellerie et Tourisme).

L'Inspection de Pédagogie chargée de l'Enseignement des Techniques Industrielles comprend :

- la Section du Génie Electrique, de Chimie Industrielle et des Sciences Biomédicales ;
- la Section du Génie Mécanique ;
- la Section du Génie Civil, du Génie du Bois et des Techniques Agricoles ;
- la Section des Arts et des Modes.

DE LA CELLULE D'APPUI À L'ACTION PÉDAGOGIQUE

Placée sous l'autorité d'un Chef de Cellule, la Cellule d'Appui à l'Action Pédagogique est chargée :

- de l'accompagnement des activités de recherche pédagogique ;
- de l'appui à la formation continue des personnels ;
- de la gestion des infrastructures et des équipements pédagogiques à usage transversal ;
- de l'organisation de la validation des ressources pédagogiques ;
- du développement des ressources numériques en collaboration avec les Inspections de Pédagogie et la Cellule Informatique ;
- de la promotion et de la diffusion des résultats de recherche ;
- de la production et de la diffusion des annales des épreuves.